PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE

Annonces :
1ère Insertion, la ligne, 10cts.
Insertions subséquentes, 2cts.
Adresses d'affaires, $8 par an.

Adresser toutes lettres, correspondances, etc., à
FERD. ROBIDOUX,
Editeur-propriétaire

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

PUBLIE LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE

Abonnement

Un an	$1 50
Six mois	0 75
EN CLUBS	
Un an	$1 00
Six mois	0 50

PAYABLE D'AVANCE

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE] Shédiac, N. B., Mardi, 11 Février 1890. VOL. XXIII.—No. 60

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER,
SHÉDIAC, N. B.
18 avril 1877.

Dr L. J. BELLIVAU,
SHÉDIAC, N. B.
Bureau au premier étage de la Freemasons' Hall, où on peut voir le docteur le jour et la nuit.

Arthur W. THOMPSON, M.D., C.M.,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN.
SPÉCIALITÉS :—Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.
Résidence, - - - Hôtel Weldon,
SHÉDIAC.
15 oct 88.

FRED. J. WHITE, M. D., C. M. McGill,
L. R. C. P., London.
Bureau de feu le Dr. Harrison. Résidence chez R. W. Abercromby (en face du bureau.)
SHEDIAC, N. B.
24 oct 88.

Dr ED. T. GAUDET,
BUREAU EN FACE DU COLLÈGE ST-JOSEPH,
MEMRAMCOOK.
Ayant reçu les instruments nécessaires pour les opérations des différentes maladies de l'œil, le Dr Gaudet s'occupera de cette branche d'une manière toute spéciale.—10 déc. 79.

Dr H. E. BOISSY,
MEMRAMCOOK, ... N. B.

DR. A. A. LEBLANC,
MÉDECIN-CHIRURGIEN,
ARICHAT, — — CAP-BRETON.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr. Ed. H. LEGER,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN,
Bureau. Bâtisse Hutchinson, près de la station
BOUCTOUCHE, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr. THOS. J. BOURQUE
(ANCIEN BUREAU DU DR. LANDRY)
RICHIBOUCTOU, - - N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.—20 mai 89

ALBERT LETIECQ
Médecin Vétériuaire,
Gradué Médaillé de la Faculté de l'Université Laval de Montréal—Second vice-président de l'Association Médicale Vétérinaire de Montréal,
Bureau : Block Enman, en face de la Poste,
MONCTON, N. B.

L'HON. P. A. LANDRY,
AVOCAT,
DORCHESTER, N B.

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
DORCHESTER, - - N.B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

POIRIER & McCULLY,
AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.
Bureaux : - - MONCTON et SHEDIAC.
HON. PASCAL POIRIER, Sénateur. F. A. McCULLY, B. A. L. L. B.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ETC
SHÉDIAC, N. B
On collecte les comptes avec expédition et on transige avec ponctualité toute affaire confiée. 27 mars 1882.

EDOUARD GIROUARD,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
MONCTON, N. B.,
Bloc-Record (en haut) vis-à-vis le bureau de poste, Main Street.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Hanington & Teed,
PROCUREURS-AVOCATS,
SOLLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
DORCHESTER, N. B.
HON. DANIEL L. HANINGTON, Q. C., MARINER G. TEED.
19 février 79.

JACOB H. HEBERT,
SHÉDIAC, N. B.,
FERD. S. GALLANT,
GRANDE DIGUE,
Encanteurs licenciés pour les comtés de Westmorland et de Kent.
Ils se chargent de faire tout encan à la satisfaction des patrons. On peut leur écrire et ils se chargeront de faire les annonces nécessaires Termes raisonnables.

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr. E. A. SMITH,
DENTISTE,
Bureau :—Au-dessus de la boutique de M. Mc-Devitt, barbier,
SHEDIAC, N. B.
Extraction des dents sans douleurs, Plombage en argent ou en or, confection de Râteliers, etc.
SATISFACTION GARANTIE.

UNION HOTEL,
O. S. LÉGÈRE, PROPRIÉTAIRE.
Main Street, Moncton, N. B.
Accommodation de première classe pour les voyageurs. Bonne écurie. Prix modérés.

Z. M. LEGER,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
Bloc Victoria, Grand'Rue, MONCTON
Assortiment varié et complet de Montres, Horloges, Pendules, Bijouteries, etc. Spécialité de lunettes. Réparages exécutés avec soin et ponctualité.
Le tout à bas prix. Une visite respectueusement sollicitée.

Restaurant Doucette,
Mill Street, - - PORTLAND, N. B.
Situé près du pont de Portland, une minute de marche du grand Dépôt de St-Jean, le 2me restaurant du dépôt. Huitres et repas servis à toute heure. Logement à bon marché. Les amis de la campagne sont les bienvenus.
JOHN DOUCETTE.

Facterie de Chaussures DE SACKVILLE.
Depuis que j'ai adopté le système de marquer mon nom sur TOUTES mes Chaussures, je m'aperçois que les commandes augmentent rapidement. A ceux qui ont besoin de Chaussures, je dirai : Essayez les miennes, et assurez-vous que mon nom soit au complet sur le fond de chaque paire.
ABNER SMITH.
20 nov. 77.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR DE PRATIQUE DE DOIRON & CIE.
Toutes personnes fournissant le drap pourront le faire convertir en habillements au plus bas prix et d'après les dernières modes.
A. J. DOIRON, - - Tailleur.
TÊTE DE L'EMIGRANT ROAD } —— { PORT ELGIN N. B.
24 Nov.—ac.

Agence d'Assurance Generale
Compagnies d'Assurance contre les Accidents, sur la Vie et contre le Feu, représentées.
Bureau : Bloc Robinson, Main St., Moncton.
Proprietes de fermes assurees a bas prix.
J. McC. Snow, Agent.
10 déc. 79.

CIGARES !
JOS. L. GALLANT
est nommé agent pour les célèbres
CIGARES DE BELL,
QU'IL FOURNIRA AUX PRATIQUES AU PRIX DU GROS.
1er août 87.

UNION HOTEL
PROPRIÉTAIRE
Sylvain R. Bourque,
Shediac, N. B.
Ce magnifique hôtel est à deux pas de la gare. L'intérieur, tout meublé à neuf, est très bien divisé et offre aux voyageurs tout le confort désirable.
BONNE TABLE, BONS LITS, ETC., ETC.
SPACIEUSE ÉCURIE.
Les prix sont des plus modérés.
Le propriétaire s'efforcera de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.
Une visite est respectueusement sollicitée.
SYLVAIN R. BOURQUE, propriétaire.
4 octobre 1889.

Une Grande Institution Financiere
LA NEW-YORK,
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Actif,	$ 75,421,452.00
Excédant en argent,	15,549,319.00
Revenu annuel,	19,230,408.00
Nouvelles assurances en 1886,	85,178,294.00
Total des assurances en force,	304,373,540.00

Bureau principal pour le Canada :
Edifice de la Banque Union, MONTREAL
DAVID BURKE, surintendant.
Département Français :
J. M. HUDON, Inspecteur. J. P. DALY. Agent Général.

AGENTS DEMANDES PARTOUT

Cette montre se vend d'ordinaire $15.00. Pour 60 jours nous la vendrons à $4.98, avec la chance pour vous d'en avoir une pour rien. Coupez ceci et envoyez nous le avec 50c en timbres comme garantie que vous êtes de bonne foi, pour nos frais d'express, et nous vous enverrons la montre C. O. D. sujet à examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pouvez payer la différence et garder la montre, autrement cela ne vous coutera rien. Si vous nous en faites vendre 6, d'ici à 60 jours, nous vous en enverrons une gratis. Cette montre est importée et a un boitier en Silverine Dueber de 4 oz. face découverte, et garantie sous tous les rapports. Nous fesons rien sur cette montre, mais cela nous aide à vendre nos montres en or et en doublé, d'après notre grand catalogue que nous envoyons gratis. Envoyez votre ordre immédiatement. Cette annonce ne paraîtra peut-être plus. Adressez : A. C. Roebuck & Co., 57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Canada. Nous recommandons cette montre à tous ceux qui liront cette annonce. En ordonnant, mentionnez ce journal.
Si vous désirez recevoir cette montre par la malle, il faudra envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la malle. Quand le montant complet de l'ordre est envoyée de suite nous envoyons gratis une jolie chaine en or doublé

La Reine des Remèdes !
Emplatre Doiron.
COMPOSE DE GOMME FRANÇAISE ET AUTRES INGREDIENTS.
GUÉRIT
Mal de reins, Points de côtés, Faiblesse du corps, Menstruations douloureuses, Douleurs entre les épaules et à l'estomac, Blessures, Mal de matrice, Faiblesse des Poumons, et le Rhumatisme.
DIRECTIONS.
Enlevez le papier ciré qui recouvre l'emplâtre, chauffez celle-ci contre le poêle, et appliquez en ayant soin de presser avec les mains jusqu'à ce que l'emplâtre soit bien prise à la peau. L'emplâtre doit être employée entière et non morcelée, et laissez-la jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même.
Ce remède, en usage depuis quelques années, a fait ses preuves d'efficacité, comme l'attestent un grand nombre de certificats de personnes qui en ont fait l'essai. Sa popularité dans les centres où il a été introduit, grandit tous les jours, et les ventes s'accroissent rapidement.
Prix 25 cents, ou Cinq pour $1.
PRÉPARÉE PAR
N. P. DOIRON, Robichaud's P. O., via Shediac, N. B.
Toute commande envoyée à l'adresse ci-dessus recevra une prompte attention si elle est accompagnée d'argent ou timbres-poste.
Gardez les étiquettes.

Aprésent voilà le temps de se préparer pour Noel !
Je vendrai d'ici après Noël pour argent comptant au plus bas prix possible mes marchandises, consistant de
Chapeaux en feutre, Chapeaux garnis, Plumes, Egrettes, Fleurs, Rubans, Pluche et Velvetine
DE TOUTES LES COULEURS,
Et beaucoup d'antres nouveautés qui valent la peine de se voir. J'invite les Dames et les Demoiselles à venir me voir avant d'acheter ailleurs et elles pourront juger par elles mêmes de mes marchandises et du bas prix.
Dme Jude J. Boudreau.
Shédiac, 13 Déc. 1888.

A. M LEGER,
HORLOGER et BIJOUTIER,
SHEDIAC, N. B.
Boutons, loquets, bracelets, Epinglettes, pendants d'oreilles, Lunettes, &c.

Francis L. Theal,
Pépiniériste et marchand de
Arbres fruitiers & d'ornement, Plantes, Arbustes, &c.
SUSSEX, N. B.
Ces arbres et plantes étant élevés dans notre climat, conviennent mieux à nos cultivateurs que les arbres importés. Ceux qui ne prennent pas ou meurent la première année sont remplacés gratis. Toutes les commandes sont remplies avec ponctualité.—18 sept 89—1a

J. C. VAUTOUR,
MARCHAND DE NOUVEAUTES
GROCERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, ETC
RICHIBOUCTOU, N. B.
Assortiment toujours au complet. Importations quotidiennes. Vend à grand marché. Pratiques servies avec ponctualité et exactitude. Le public acheteur trouvera son profit à venir examiner les marchandises et s'informer des prix.

(Suite de la quatrième page.

yons avoir rempli notre devoir quand nous visitons quelques malheureux, quand nous sacrifions aux pauvres l'argent d'un bijou inutile ! Et cette fille, vous savez où elle demeure ?

—Je pensais que la Providence lui viendrait en aide.

—Et vous avez commencé par être le mandataire de la Providence.

—Voulez-vous continuer l'œuvre, mademoiselle ?

—Ah ! de grand cœur !

—Vous vouliez me remercier d'avoir tout simplement rempli mon devoir, me payer d'une probité élémentaire. Eh bien ! faites pour Colombe ce que je ne saurais accepter à aucun titre. Et si vous soulagez cette chaste et cruelle misère, c'est moi qui vous serai reconnaissant.

Mlle Nerval se leva et, tirant un carnet de sa poche, elle se disposa à écrire.

—Vous avez dit : Mlle Colombe...

—Rue Rodier, no 17.

—J'y serai dans une heure, ajouta la jeune fille.

Elle prit une carte de visite et la tendit au chiffonnier :

—Voici mon adresse, dit-elle ; cette enfant n'est pas sans doute la seule infortunée que vous connaissiez dans Paris. Je suis riche, très-riche, ne craignez point de demander pour ceux qui souffrent.

—J'abuserai peut-être, mademoiselle,

Angélie tourna une dernière fois un regard surpris autour d'elle, puis elle quitta la maison du pere Falot.

La gouvernante, que la jeune fille appelait ma mie Florence, donna l'adresse de Colombe au cocher, et la voiture descendit, au grand trot, la rue de Belleville.

—Mon Dieu, ma mie Florence, dit Mlle Nerval, quel singulier chiffonnier nous venons de voir ! Il vous a des façons d'homme du monde et une manière de parler qui m'ont jetée d'étonnement en étonnement. Certes, cet homme a occupé autrefois une position importante. Je n'avais pas échangé trois mots avec lui que je l'appelais monsieur.

—Il ressemble tout-à-fait à un personnage de roman.

—Vous avez donc lu des romans, ma mie Florence ?

—Quelques-uns, je l'avoue, dit, en rougissant, la vieille fille.

Tandis que la voiture emportait ses visiteuses, le père Falot tombait comme accablé sur le fauteuil que venait de quitter Angélie :

—Nerval, millionnaire ! fit-il ; Nerval, dont les fabriques et les usines ne valaient pas les miennes jadis, et qui, je le crois, jalousait ma prospérité croissante ! Il a doublé sa part de bonheur, lui ! Sa fille est un ange de grâce et de beauté ! Et je me suis montré presque dur pour elle... Ah ! c'est qu'en ce moment je comparais avec une poignante amertume le sort de cet homme avec le mien. Il a vu centupler sa fortune, il a gardé sa fille, lui ! Et en la regardant, je pensais à ma femme, à mon enfant, à tout ce que je pleure, à ce que je ne retrouverai peut-être jamais !

" Mon Dieu ! mon Dieu ! fit le malheureux, en tombant à genoux. Il me vient parfois des doutes sur votre justice ! Ces doutes sont des blasphèmes ! Je le reconnais, je m'en accuse ! Mais, pourquoi le festin largement servi pour les uns, et la coupe de fiel, les miettes de la table pour les autres ? Peut-être ne trouvez-vous point que j'agisse assez en vue de vous seul, et le peu de bien que je fais a-t-il un but trop personnel. Je l'avoue, Seigneur, chaque larme que je taris, chaque douleur que je soulage, me semble un droit acquis à votre miséricorde ! Et tout cela, prières, dévouement, je vous l'offre pour ceux que je pleure.

Le forçat resta longtemps perdu dans son invocation ardente.

Le nom de Nerval venait de le rejeter brusquement au temps de son bonheur, et le fardeau de douleur qu'il portait sur ses épaules l'écrasait dans cette heure de désolation. Il fut longtemps avant de retrouver ce calme et cette sérénité résignée qui semblait faire le fonds de sa nature.

Oh ! quand cette pauvre humanité éprouvée, saignante, torturée, cesse pour une heure de s'appuyer sur la croix, que lui reste-t-il et de quoi est-elle capable ? Maclou ouvrit l'*Imitation* et lut cet admirable chapitre : *le Chemin royal de la sainte Croix* ; quand il ferma le volume, il se sentait prêt de nouveau pour la lutte qu'il devait soutenir afin d'arracher son nom à la honte, et de retrouver ceux qu'il pleurait.

Pendant l'heure d'angoisse que subissait le chiffonnier, Mlle Nerval parcourait le trajet qui la séparait de la demeure de Colombe.

La rue Rodier est une des plus laides rues de Paris : traversée par une ornière, bordée de trottoirs sur lesquels un homme et un chien ne sauraient passer de front, pavés de blocs de grès inégaux, sale comme un égoût, coupée de maisons lépreuses, de boutiques misérables, de bains au rabais, de marchands de vieux habits, de vieux fromages, de vieux meubles, elle semble avoir été oubliée dans l'assainissement de ce quartier.

La voiture d'Angélie cahotait sur les pavés, les roues menaçaient d'écraser des enfants, et mettaient des poules en fuite, les commères restaient sur leurs portes, bouche béante devant cette belle voiture, dont descendirent ma mie Florence et Angélie Nerval.

La concierge, une femme maigre, longue, sèche, semblable à une étude d'écorché, resta debout, roide comme le balai qu'elle tenait à la main, en suivant du regard la belle jeune fille qui montait légèrement les cinq étages conduisant à la mansarde de Colombe.

Sur le carré du cinquième étage s'ouvraient six portes brunes ; mie Florence et Angélie ne furent pas longtemps indécises avant de savoir à laquelle frapper, une colombe blanche, dessinée à la craie, parut à Mlle Nerval la signature de la jeune fille.

Angélie frappa.

Une voix douce et faible dit :

—Entrez !

Colombe, en voyant paraitre Angélie, s'avança, toute confuse ; mais Mlle Nerval ne lui laissa pas le temps de s'excuser, elle courut à elle, l'entoura d'un de ses bras, la ramena jusqu'à la chaise qu'elle venait de quitter, et prenant pour elle une seconde chaise plus basse, tandis que mie Florence s'installait sur une malle, Angélie saisit les mains pâles de Colombe :

—Ne vous étonnez pas, ne me questionnez pas ! lui dit-elle. vous êtes si faible. Je parlerai d'abord. Je viens de la part du père Falot. Un brave homme ! Et à votre sourire, je vois que ce nom vous donne déjà confiance...Comment, vous avez tant souffert, et vous êtes si jeune !

—Seize ans, répondit Colombe.

—Seize ans ! Vous serez mon amie, ma sœur cadette ; j'en ai dix-sept, moi ! Panvre mignonne enfant ! vous avez eu faim ! Et tandis que vous tombiez dans la rue, demi-morte, je perdais un bracelet de 20,000 fr. : la fortune d'une honnête fille !

—Cè n'est pas votre faute, mademoiselle, répondit Colombe, si vous aviez su ma misère, vous m'auriez apporté, non pas des secours, car je ne mendie pas, mais de l'ouvrage.

—Vous travaillez, Colombe ?

—Je suis lingère, mademoiselle. Les machines nous font du tort, si j'en avais une, je gagnerais plus d'argent. Mais la morte saison est venue, et puis j'ai été bien malade.

—Vous ne connaissez donc personne à Paris ?

—Peu de de monde, du moins, les propiétaires des magasins pour lesquels je travaillais, voilà tout.

—Quoi, pas une compagne, pas une amie ?

—J'en avais une, mademoiselle.

—Elle vous a quittée ?

—Oui, répondit péniblement la jeune fille.

—Pauvre Colombe ! fit Mlle Nerval.

A CONTINUER.

Mine d'or et d'argent à huit milles de Bathurst.

Nous avons donné il y a quelques semaines la description d'une mine de fer très riche, située sur le bord de la rivière du Moulin, environ huit milles au nord ouest de Bathurst. On continue encore l'exploitation de cette ruine, et les nouvelles recherches confirment la haute idée que l'on conçut de sa valeur lors de la découverte. C'est une mine de fer magnétique, le meilleur minerai de fer qu'il y ait. Le percentage du métal est de 66. Un capitaliste américain a fait l'acquisition de la mine, et, selon nos informations, il doit commencer l'exploitation en grand l'été prochain.

C'est M. Robert Ellis, de la ville de Bathurst, qui a découvert cette mine, mais il n'en est pas resté à cette découverte. C'est un homme qui se connaît en minérologie, et comme il est arpenteur, il ne manque pas de profiter de ses tournées, pour s'assurer de l'existence de minérais, surtout là où le terrain semble favorable aux veines métalliques.

En explorant le voisinage de la mine de fer, il fit la découvérte d'une mine d'argent renfermant un bon percentage d'or. Cette nouvelle mine se trouve environ un demi mille au sud de l'autre. La veine a dix pieds de largeur et s'étend sur une longueur considérable.

On a envoyé trois échantillons du minérai à M. J. T. Donald, M. A., chimiste analytique et essayeur de métaux, " Bishop's College," Montréal. Son nom fait autorité en ces matières.

Son analyse des trois échantillons donne en moyenne 46 onces et 16 gros (poids de Trois) d'argent, et 1 once et 1 gros d'or par tonne de minérai — valeur de l'argent, $45.00 ; de l'or, $22.68. Valeur totale du minérai par tonne, $67.68.

Voici le résultat de l'analyse de chaque échantillon, telle que donnée par M. Donald :

Premier échantillon :

	oz.	dwt.	
Silver value	57	15	per ton 2000 lbs.
Gold "	1	15	" "

Silver, value	$51.30	per ton.
Gold, "	31.00	"
Total	$82.30	

J. T. DONALD.

Montréal, Oct. 14 1889.

Deuxième échantillon :

	oz.	dwt.	
Silver	32	14	par ton 2000 lbs.
Gold	1	19	"

Silver, value	$29.43	per ton
Gold, "	37.05	"
Total	$66.48	

This ore contains more pyrites than the former, hence lower silver and higher gold value.

J. T. DONALD.

Montréal, Oct. 29 1889.

Troisième échantillon :

	oz.	dwt.	grs.	
Silver,	60	1	16	per ton
Gold—trace—				

J. T. DONALD.

Montréal, Nov. 11, 1889.

L'exploitation de ces deux mines va sans aucun doute donner de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers et créer un commerce considérable. De gros villages pourraient surgir sur les lieux. Un embranchement de chemin de fer entre les mines et l'Intercolonial deviendra indispensable. Il n'y aura guère plus de sept milles de voie ferrée à construire.

Peut-être qu'une exploration plus avancée montrera que les mines en question ne sont pas si valables qu'on le pense, mais les indications présentes sont des plus encourageantes et justifient bien les remarques que nous venons de faire.

Courrier des Provinces Maritimes.

La députation du Nouveau-Brunswick.

Voici les noms, le parti politique, et la date de la première élection de la députation du Nouveau-Brunswick au parlement fédéral :

Geo. F. Baird	C	1887
K. F. Burns	C	1882
John Costigan	C	1867
J. V. Ellis	L	1887
G. E. Foster	C	1882
A. H. Gillmor	L	1874
F. H. Hale	L	1887
P. A. Landry	C	1883
P. Mitchell	L	1867
R. Moffatt	C	1882
C. N. Skinner	L	1887
Thomas Temple	C	1884
C. W. Weldon	L	1878
R. C. Weldon	C	1887
R. D. Wilmot	C	1887
Josioh Wood	C	1882

L'hon. John Costigon est à la tête du poste d'honneur, ayant continuellement représenté le comté de Victoria depuis la confédération. Il avait auparavant été député à la législature provinciale de 1861 à 1866. L'hon. Peter Mitchell vient ensuite, ayant siégé quatre ans à la chambre d'assemblée—1856-60—et sept ans au conseil législatif. M. Gilmor, avant d'être élu pour pour la chambre des communes, avait siégé 12 ans à Frédéricton. L'hon. P. A. Landry avait été huit ans à la chambre d'assemblée comme député de Westmorland, M. Skinner y avait passé cinq ans, M. Ellis cinq, et M. Burns quatre, avant d'aller à Ottawa. Les neuf autres députés du Nouveau-Brunswick n'ont point siégé à la législature provinciale.

CATASTROPHE. On mande de San Francisco que dimanche un train de construction parti de Dalles avec un certain nombre de travaillants enfonça un pont de 68 pieds d'élévation et roula dans le précipice. Dix hammes ont été tués et seize blessés. Le pont avait été miné par les dernières pluies.

Abonnez-vous sans délai au *Moniteur Acadien.*

Aux Habitants

de Shediac et des environs.

Je serai a l'ancien magasin jusqu'au 1er mars 1890.

Tous ceux qui désirent faire des achats avantageux de toutes sortes de marchandises doivent ne pas retarder à venir les faire avant la date précitée.

Je vendrai pour des riens quantité de marchandises, et de très belles marchandises de toutes sortes à des prix si bas que vous direz que c'est honteux de donner des marchandises à de tels prix.

C'est avantageux pour vous d'acheter vos marchandises pour l'usage du printemps à présent.

Ainsi venez en grand nombre et rendez vous le cœur gai et heureux.

Souhaitant à tous une heureuse année de prospérité,

Je demeure,
Bien à vous,

JOHN CALDER.

Shédiac, Janvier 1890.

Modes Parisiennes !

Comment et ou se les procurer !

Aimables lectrices, qui aimez naturellement à vous vêtir convenablement et à la dernière mode, c'est chez

Mme D. J. Doiron

que vous trouverez l'assortiment le plus complet et le plus nouveau d'ARTICLES DE TOILETTE, tels que

CHAPEAUX, BONNETS,
PLUMES, FLEURS,
DENTELLES, RUBANS,
GANTS, CORSETS,
ETOFFES A ROBES,
DRAPS A MANTEAUX,
INDIENNES, ETC.

MME DOIRON reçoit régulièrement les bulletins de Modes de Paris et de Londres, ce qui lui permet, quand elle achète, de choisir des marchandises à la dernière mode. Comme le plumage fait l'oiseau aux yeux du monde, la femme bien habillée est toujours bien vue.

NE MANQUEZ PAS

de venir examiner le plus bel assortiment de marchandises d'automne venant d'être reçu qui se soit vu à Shédiac.

Etoffes a Robes, en melton et Plades de toutes les couleurs
rien que 10, 12 et 15cts la verge ; les voir c'est les acheter

Merinos noir et Cachemire de Couleur.

Au-delà de 50 pièces de Drap à Manteaux pour tous les goûts, de 75cts la verge en montant. Satisfaction garantie.

Hardes faites, Pardessus, Chales,

Groceries, Ferronneries, Meubles, Chaussures, etc.

Je prends en échange Beurre, Œufs, Avoine, Chaussons.

Remarquez bien que vu la grande quantité de marchandises en mains je ne laisserai point partir l'argent, et c'est dans l'intérêt de l'acheteur de venir me voir avant d'aller ailleurs.

Charles R. Poirier.

Magasin Nouveau ?

Au Peuple de Bouctouche et des environs !

Je prends respectueusement la liberté d'annoncer que j'ai ouvert commerce dans le grand magasin de B. S. SMITH à Bouctouche et que j'ai un assortiment complet de

Groceries de choix, Farine, Lard, Poisson, Sucre, Melasse, Parafine, Chaussures, Faience. Verreries, Drap, Indienne, Etoffe à robes, Cotons de toute sorte, etc., etc.,

Que je suis prêt à vendre au plus bas prix. Les acheteurs feront bien de venir me voir avant d'acheter ailleurs. Enfin j'invite instamment le public à venir constater de ses yeux les barguines extraordinaires que j'offre. Un commis français à la disposition des pratiques françaises.

S. E. McMANUS, Bouctouche.

Demandez le GIN PUR de KIDERLEN. Il n'a pas son pareil pour faire des remèdes, et a été couronné des plus hautes médailles. En vente partout.

T. WILLIAM BELL,
88 PRINCE WILLIAM STREET.,
ST. JOHN, - - - N. B.

BOITES A EPERLANS

Un gros lot de boîtes à Eperlans de toutes grandeurs à vendre chez
O. M. MELANSON.
Shédiac, 9 décembre 1889.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Dorénavant l'abonnement au MONITEUR ACADIEN, quand il ne sera pas payé d'avance, ou dans le premier mois, sera comme suit :

Dans les Clubs	$1.25 par année
Hors les Clubs	2.00 "

Nos abonnés sont priés de prendre note de cet avis qui s'applique à tous indistinctement.

Sur les adresses imprimées, nos abonnés peuvent constater où ils en sont avec nous. Exemple :

Pascal Léger 1-88

Les chiffres qui suivent le nom indiquent la date jusqu'à laquelle l'abonnement est payé. Dans le cas ci-dessus, il y a un an d'arrérage.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 11 FÉVRIER 1890

Pour la douzième fois Sir Hector Langevin vient d'être élu président du comité parlementaire des chemins de fer, canaux et télégraphes.

En réponse à M. Perry, député de Prince, l'hon. M. Tupper a déclaré, le 22 janvier, que M. Edward Hackett avait été nommé inspecteur des Pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard le 1er juillet dernier, et que son salaire était de $800 par année.

Des délégués du Grand-Tronc ont visité Halifax, Moncton et St-Jean la semaine dernière, dans le but d'intéresser les hommes d'affaires dans la ligne de chemin de fer projetée entre Edmundston, terminus du chemin de fer de Témiscouata, et Moncton, centre du réseau de l'Intercolonial dans les Provinces. Halifax et Moncton, tout naturellement, sont en faveur du projet.

Le hardi coup de main consommé à Northumberland est diversement apprécié par la presse du comté. L'*Advance* de Chatham est tout réjoui de l'entrée de M. Tweedie dans le gouvernement Blair. "Miramichi et la rive nord demandaient, depuis longtemps une réduction de la taxe sur la coupe du bois ; M. Blair nous l'accorde et par-dessus le marché il nous donne un portefeuille. Quoi de plus naturel. Vive Blair ! vive Tweedie !" Voilà en deux mots le résumé de ses appréciations.

Le *World* dit qu'il s'attendait à la chose. Cela ne l'empêche pas de la condamner. "L'effet moral de cette transaction immorale devra être fort nuisible au gouvernement. Même en ce comté, qui en profite si largement, elle a détruit toute confiance dans l'intégrité politique de M. Blair et de ses associés. Leurs meilleurs amis la déplorent. On est si dégoûté et si alarmé dans la province que s'il y avait une élection aujourd'hui, le gouvernement ne remporterait pas un seul comté."

L'*Advocate*, de Newcastle, qui a si largement contribué à l'élection de M. Tweedie et de ses trois collègues, juge sévèrement le raccommodage ministériel, et dénonce les traîtres en gros caractères :

" Northumberland déshonoré.—Son honneur politique vendu pour un portefeuille et une réduction de 25cts sur la coupe du bois.—Les efforts honteux de M. Blair dans la voie de la corruption sont couronnés de succès.—Trois renégats désertent le parti qui les a élus.—M. Tweedie voudrait faire précéder son nom du mot honorable, mais à en juger par sa conduite, le qualificatif déshonorable serait plus approprié.—Après avoir déclaré sur les hustings que le gouvernement Blair était pourri et corrompu......M. Tweedie passe en la compagnie de ces gens-là pour la somme de $2000 par année.— MM. Robinson et O'Brien suivent M. Tweedie au paturage du gouvernement moyennant une diminution de 25cts par mille sur la coupe du bois. —Ils ont prêté l'oreille à la voix du charmeur et trahi ceux qui les avaient élus pour adversaires d'un gouvernement corrompu."

M. Rameau de Saint-Père.

Le dernier courrier européen nous apporte une lettre de M. Rameau, notre historien. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en l'insérant ci-après :

rue du Pré aux Clercs, 7,
PARIS, ce 22 janvier 1890.

Monsieur,

Il y a bien longtemps que je vous ai donné de mes nouvelles, et cependant je pense bien souvent à vous et aux Acadiens ; c'est un souvenir du reste que ravive incessamment dans mon esprit l'aimable envoi que les journaux acadiens me font de leurs publications ; cette lecture m'est aussi utile qu'agréable, et je suis aise de vous en témoigner tout particulièrement ma gratitude. Vous aviez eu l'amabilité de m'inviter à vous envoyer quelques correspondances ; or je crois en ce moment pouvoir vous envoyer un petit Mémoire qui m'a été inspiré par l'analyse et la mise en ordre des Déclarations des Acadiens de Belle île, que j'ai opéré dans ces derniers temps ; il s'agit d'une espèce de Monographie de la famille Gaudet depuis 1640 jusqu'en 1760,—cela pourra avoir un double intérêt pour votre journal ; d'abord à cause de vos lecteurs, et ensuite à cause de votre collaborateur M. Placide Gaudet, que ce travail touche personnellement, et qui pourrait en quelque sorte le compléter si facilement, rien qu'en compilant les recherches qu'il a publiées à diverses reprises dans le MONITEUR ACADIEN.

J'espérais même que les Déclarations de Belle île pourraient être utiles pour combler cette lacune qui existe entre les recensements de l'Epoque Française, et les Actes de Paroisse à partir de 1780 ou 90.—Malheureusement la famille Gaudet est une de celles qui n'ont fourni aucun représentant à l'Emigration de Belle-île, et on n'y trouve que le petit nombre de mentions indirectes que j'ai cité dans mon travail.

Si, comme je l'espère, il peut vous convenir de publier cette étude dans le Moniteur, veuillez me le faire savoir, et je vous enverrai aussitôt le manuscrit qui est presque terminé et qui comportera une douzaine de pages de mon écriture.

J'ai lu avec le plus grand intérêt le petit Pamphlet publié à Québec et que vous avez reproduit dans le MONITEUR ; je vous fait compliment pour la résolution énergique avec laquelle vous avez publié, tout en conservant la plus respectueuse attitude, cette réponse à l'Archevêque d'Halifax.

Adieu, cher monsieur, mes compliments à M. Gaudet, et aux Mess. Poirier ; si leur frère le sénateur se trouve à Shédiak ne m'oubliez pas près de lui et croyez moi toujours l'ami bien sincère de votre patrie, et votre tout dévoué,

E. RAMEAU DE ST-PÈRE.

Le travail de M. Rameau sera accueilli avec reconnaissance au *Moniteur* et lu avec intérêt par ses lecteurs.

BULLETIN ETRANGER.

MEXIQUE.—La grippe fait tant de ravages à Mexico qu'il n'y a pas assez de corbillards pour transporter au cimetière toutes les victimes de l'épidémie.

CHINE.—Les derniers avis de Chine rapportent que la ville de Tsin-Li-Choo, sur la rivière Yangtz Kiang, a été visitée par un terrible ouragan dans la première semaine de décembre. Pas moins de 1000 personnes se sont noyées, et beaucoup de vaisseaux ont été détruits. L'ouragan se déclara tout-à-coup par une belle journée, et répandit une épaisse brume, et un véritable déluge engloutit la ville.

ANGLETERRE.—A la suite d'un compromis, M. Parnell a abondonné les poursuites contre le Times. M. Walker, le propriétaire du Times, a payé à M. Parnell une somme de £5,000 à titre de dommages.

La Pall Mall Gazette dit que l'arrangement consenti par le Times est une admission que les lettres forgées constituaient un libelle atroce et un aveu que le caractère de M. Parnell est si élevé qu'il lui fallait une réparation exemplaire.

—Une terrible explosion s'est produite jeudi dernier dans une mine de charbon à Abershican, dans le Monmouthshire. Le bruit s'est fait entendre à une grande distance. Trois cents mineurs se sont trouvés enfermés dans la mine et ce n'est qu'au bout de plusieurs heures qu'on est parvenu à leur ouvrir un passage. Il en est sorti cent de vivants et soixante cadavres, si défigurés, mutilés, qu'il a été impossible de les identifier. Cette épouvantable catastrophe plonge tout le voisinage dans le deuil. Samedi on avait retiré 170 cadavres de la mine, et on croyait qu'il en restait encore au moins une vingtaine.

FRANCE.—M. Rouvier a annoncé que le revenu total du gouvernement pour 1889 a été de $614,200,000 et la dépense $621,400,000.

—Un drame épouvantable s'est accompli au No 56, boulevard d'Alsace-Lorraine à Amiens. Le locataire de cette maison, un nommé Charles Marescaux, âgé de quarante-six ans, voyageur de commerce, sans place depuis quelque temps et vivait seul avec ses enfants âgés de treize, onze et huit ans. Après avoir hermétiquement calfeutré toutes les ouvertures, il s'est asphyxié en meme temps que les trois pauvres petits êtres.

Pendant plus d'une semaine, les volets de la maison sont restés fermés sans que cette particularité attirât l'attention. Lorsqu'on a pénétré dans la maison, on a trouvé le corps de Charles Marescaux et celui de son fils aîné entrelacés. Les deux autres enfants étaient couchés dans leur lit et semblaient dormir. C'était un tableau navrant à voir.

—La commission douanière de la chambre des députés en France se propose de substituer aux traités de commerce actuels un vigoureux tarif protecteur qui sera presque prohibifif pour tous les articles qui ont besoin d'être protégés en France, mais qui sera très peu élevé pour tous les produits du commerce international.

Le télégraphe nous transmet de France une nouvelle assez invraisemblable, mais qui nous montre que les républicains ont une grande frayeur du retour de la monarchie. Le gouvernement aurait opéré, vendredi, l'arrestation du duc d'Orléans, fils aîné du comte de Paris. On rapporte que ce dernier aurait abdiqué toutes ses prétentions au trône de France en faveur de son fils Philippe-Louis-Robert, duc d'Orléans, et que celui-ci, armé d'un manifeste, avait fait sa rentrée en France et était parvenu jusqu'à Paris pour y faire un coup d'état aux dépens de la république. L'émoi fut naturellement bien grand, et rien de plus pressé que de mettre la main sur l'audacieux prétendant. Le comte de Paris et sa famille sont bannis de France par une loi spéciale, et c'est en vertu de cet édit que le jeune duc fut traîné à la préfecture de police, où, par ordre du ministre de l'intérieur Constans, il sera gardé à vue jusqu'à ce qu'on ait disposé de son cas.

Nouvelles québecquoises.

—L'eau a tellement monté dans le Saint Laurent la semaine derniere qu'il y en avait jusqu'à six pieds dans certaines rues du fort Laprairie, en face de Montréal. On appréhende une formidable inondation. C'est quelque chose d'inouï à cette saison de l'année.

—Madame Casgrain, épouse de feu l'honorable Casgrain, et mère de MM. les abbés Casgrain et de M. P. B. Casgrain, député de l'Islet aux Communes, vient de mourir à Québec. Ses restes mortels ont été transportés lundi l'après-midi de l'hospice des Sœurs de la Charité à la gare de l'Intercolonial, où ils ont été mis à bord du convoi pour la Rivière Ouelle, lieu des fudérailles. Un libéra a été chanté au départ dans l'église des Sœurs de la Charité, et quand le cortège funèbre est passé devant la basilique, les cloches ont sonné.

Les funérailles ont eu lieu mardi dernier à la Rivière Ouelle, au milieu d'un concours immense de parents et d'amis de la défunte. L'hon. C. A. P. Pelletier et l'hon. M. Gagnon, secrétaire de la province, étaient descendus spécialement pour assister au service.

Le deuil était conduit par les fils de la défunte.

Nous offrons nos condoléances à notre illustre historien.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Ottawa, 3 février.

M. Massue, le nouveau député de Richelieu, est présenté à l'Orateur par sir John A. Macdonald et M. Chapleau.

Sir John Thompson, répondant à M. Casgrain, dit que le greffier de la cour qui a jugé les frères Lebourdais, en Ecosse, a répondu au mémoire du gouvernement en disant que la cour n'avait fait aucune erreur de jugement, mais qu'en considération de la bonne conduite des frères Lebourdais dans la prison, leur emprisonnement cesserait au mois de mai prochain.

M. Casey propose la résolution suivante : que le gouvernement devrait garantir la validité absolue de tout papier-monnaie en cours, émis et mis en circulation comme argent et devrait faire de ce papier ainsi garanti une monnaie légale, qu'il soit émis par le gouvernement lui-même ou par des banques.

M. Casey prononce un discours à l'appui de sa motion.

M. Foster lui répond que le gouvernement n'est pas prêt à faire connaître ses vues sur ce sujet et que M. Casey ferait bien de retirer sa résolution, chose à laquelle ce dernier consent.

M. Joncas porte plainte au sujet du transport des malles, entre Campbelltown et le Bassin de Gaspé, il dit que depuis deux mois les malles ont toujours été en retard d'un à deux jours. M. Joncas met ces retards sur le compte de l'élasticité des contrats pour le transport des malles ; ces contrats ne sont pas assez précis. Il suffit de la complaisance de deux ou trois maîtres de poste entre les deux points nommés pour exonérer le conducteur des malles de tout blâme s'il est en retard.

M. Joncas croit que les mots "weather permitting" devraient être rayés dans ce contrat et les conducteurs tenus d'être à l'heure fixée à l'arrivée et au départ des malles.

M. Haggart dit que le département des postes va prendre note des plaintes de M. Joncas et chercher le moyen d'y remédier.

M. Landerkin propose la résolution suivante :

Attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise.

M. Landerkin dit qu'il a déjà proposé cette résolution l'an dernier et qu'elle a été rejetée par la chambre, mais il ne se décourage pas pour cela et il la proposera tous les ans jusqu'à ce que le gouvernement consente à traiter les cultivateurs sur le même pied que les distillateurs. Il dit que le système actuel est à la fois injuste et corrupteur : injuste parce qu'il agit au détriment d'une classe très nombreuse de la population ; corrupteur parce que la plupart des remises (drawback) ont été accordées à la veille ou à la suite d'élections dans le but de réchauffer le zèle d'un ami ou de modérer l'hostilité d'un adversaire.

M. Bowell, ministre des douanes, dit que le principe des remises dont se plaint M. Landerkin date de 1877 ; si ce principe est si mauvais pourquoi ne pas l'avoir dénoncé avant aujourd'hui et pourquoi demander à l'étendre au lieu de chercher à le restreindre.

M. Landerkin dit que la loi actuelle est une grande injustice à l'égard des cultivateurs, mais comment se fait-il qu'aucun d'eux n'ait encore porté plainte au gouvernement ni demandé de remise comme ils auraient droit de le faire aussi bien que les distilleurs.

M. Bowell termine en disant que le gouvernement, en accordant des remises, n'a en vue que de favoriser les industries du pays et qu'il est prêt à se présenter de nouveau devant le peuple avec cette politique.

La motion est mise aux voix et perdue par 54 contre 70.

Ottawa, 4 février.

L'honorable M. Tupper présente un projet de loi pour amender l'acte relatif aux eaux navigables.

A la motion de l'honorable M. Foster, la chambre se forme en comité des subsides et entame le chapitre des crédits pour les services publics.

M. Landerkin critique les dépenses inscrites sous le titre de Conseil Privé. Citant le rapport de l'auditeur général, il dit que quelques centaines de piastres sont portées pour lunchs et rafraîchissements.

L'honorable M. Colby répond en citant un relevé annuel des dépenses du Conseil Privé et dans cet état on voit que pour l'année 1876, sous le règne libéral, les lunchs ont coûté beaucoup plus cher, audelà de $1,000.

M. Casey condamne la dépense extraordinaire faite pour abonnements aux journaux dans les divers ministères. Il dit qu'une salle de lecture au Conseil Privé et les salles de lecture du Sénat et des Communes devraient être suffisantes.

L'honorable M. Tupper répond que les dépenses contigentes pour abonnements et annonces ont coûté pendant les cinq années du régime libéral de 1874 à 1878, la somme de $89,000 tandis que le même service n'a coûté de 1884 à 1888 que $59,000.

M. Sutherland attaque le crédit demandé pour louage de voiture et cocher de place. Il trouve que la dépense de $928 faite l'an dernier par le premier ministre est grande. Il veut surtout savoir quelles sont les personnes qui ont profité de la somme particulière de $560 pour laquelle il n'apparaît pas de pièces justificatives.

Sir John A. Macdonald dit que son compte de voitures peut paraître élevé mais qu'il ne l'est pas trop, si l'on considère les services qu'il rend au pays. Il n'a aucun reproche à cet égard. Aussi ne se propose-t-il pas de diminuer sensiblement cette dépense. Le peuple peut se tenir bien averti que tant qu'il sera au pouvoir, le trésor public aura à payer ses déplacements pour le service du pays.

Ottawa, 5 février.

M. Weldon présente un bill pour changer le nom du chemin de fer Northern and Western en celui de Canada Eastern Railway ; aussi un bill concernant le chemin de fer du N. B.

M. Wilson propose une résolution décrétant l'abrogation de la loi de franchise du Canada. De même que M. Laurier, il prononce un long réquisitoire contre la présente loi électorale, qui est trop coûteuse.

Sir Hector Langevin défend la loi. Il est nécessaire qu'il y ait une franchise pour les élections fédérales, car les franchises locales diffèrent trop entre elles et sont souvent trop injustes envers certaines classes de la société.

Après un discours de M. Patterson, la chambre s'ajourne.

Ottawa, 6 février.

L'hon. M. Chapleau reprend le débat sur la résolution Wilson et défend vigoureusement la loi électorale. Il est en faveur des droits provinciaux, mais il est opposé à l'ingérence des provinces dans la confection des listes et au suffrage universel.

Le débat est continué par MM. Casey, McDanald, Lister, Edgar, Curran, McMullan, Sproule, Armstrong, Campbell, Tisdale, Mitchell, Hessan, Landerkin, Waldie, Welsh et Daly, et à onze heures, il est ajourné.

Ottawa, 7 février.

Plusieurs bills sont présentés, entr'autres par M. Landry pour constituer la compagnie du chemin de fer et de traversiers de Moncton et de l'Ile Prince-Edouard.

Sir John Thompson présente un bill pour amender la loi criminelle sous plusieurs rapports.

La chambre s'étant formée en comité des subsides plusieurs députés de l'opposition attaquent vigoureusement les dépenses contingentes des ministres.

M. Laurier présente une motion affirmant qu'on ne devrait pas rembourser les droits payés sur le maïs employé dans la fabrication des boissons spiritueuses.

Le débat est ajourné.

Autour des Provinces Maritimes.

Une proclamation du gouvernement d'Ottawa révoque le Scott Act à Portland, N. B.

Trente bâtisses neuves ont été construites à St-Stephen l'année dernière. Elles ont coûté $100,000 environ.

Une petite fille de huit ans a péri récemment au milieu d'une tempête de neige à Channel, Terreneuve.

On rapporte qu'un sauvage ivre, du nom de Daniel Tooney, a assassiné sa femme à Hectanooga, comté de Yarmouth, N. E.

Depuis trois mois, il n'y a pas eu moins de huit à dix mille cas de grippe à Halifax, mais on ne croit pas qu'aucun décès en soit résulté directement.

Un accident fatal a eu lieu lundi de la semaine dernière à Tusket Wedge, N. E. En travaillant au brig. Boston Marine, Rémi Mius est tombé du haut de la vergue de mizaine et s'est tué.

L'agent d'un syndicat anglais qui se propose d'acquérir toutes les principales brasseries du Canada, était à Halifax ces jours derniers. Il a visité McDougall, Oland et Keith et demandé leurs prix de vente.

Madame Wilmot, épouse de l'ex-lieutenant-gouverneur Wilmot et mère de M. R. D. Wilmot, député de Sunbury aux communes, est morte vendredi à sa résidence, à Belmont, à l'âge de 79 ans, après 57 ans de mariage.

Un nouvel exemple de fécondité acadienne. Il y a eu dimanche huit jours, madame Isaac LeBlanc, de la Pointe de l'Eglise, comté de Digby, présentait trois nouveaux-nés, deux filles et un garçon, à son époux émerveillé. Tous trois ont bonne envie de vivre.

On célébrait le 3 février à Pubnico les noces de M. Nicholas A. D'Entremont, et de Mlle. D'Entremont, fille de M. le conseiller Mathurin D'Entremont. Un grand nombre d'invités se pressaient autour de l'heureux couple, et le Times de Yarmouth dit que la mariée a reçu plusieurs jolis cadeaux de noce.

Nous semblons passer par une épidémie de suicides. Jeudi, François-Xavier Vallée, commerçant de chevaux de Lévis, s'est pendu dans sa grange, dans un moment d'aliénation. Vendredi, un cultivateur du nom de McLean, domicilié à North River, I. P. E., à quelques milles de Charlottetown, s'est coupé la gorge d'une oreille à l'autre ; il était malade depuis quelque temps et découragé. Quelques jours auparavant, John B. Cranton, un vieillard, s'était ôté la vie dans sa boutique à Margaree, N. E.

On mande de Charlottetown que le jour de la proclamation des candidats élus a éclairci tous les doutes qui existaient sur le résultat du scrutin du 30 janvier. Il y a seize ministérialistes et quatorze oppositionnistes d'élus. Le gouvernement aura donc une majorité de deux voix dans la nouvelle chambre. Le secrétaire provincial Ferguson est élu par six voix de majorité, grace aux votes des électeurs non-résidents. Dans le troisième district de Prince, c'est M. Montgomery, et non M. Gallant, qui est élu, grâce aussi aux votes des non-résidents. L'hon. M. Arsenault est à la tête des polls, ce dont nous le félicitons de tout cœur. Dans le 2e district de Queens, c'est M. McKay, ministériel, et non M. Wise, qui est élu. Le gouvernement se trouve aujourd'hui absolument dans la même position qu'au sortir des avant-dernières élections.

Notes Commerciales.

Les importateurs de melasse de Montréal et de Québec demandent au gouvernement de modifier le tarif de façon à imposer un droit spécifique à tant le gallon, suivant la force saccarine, et à établir un certain étalon au-dessous duquel les melasses paieraient le même impôt. Ce changement permettrait aux importateurs de faire des ventes avant livraison.

UN SYNDICAT POUR LES MELASSES.—Nous lisons dans le "Trade Bulletin," de Montréal :

En général on ignore que les détenteurs des melasses Barbades de cette ville ont mis leurs intérêts en commun, et afin d'assurer la fixité des prix, la vente été confiée à un seul commerçant, qui agit pour les trois ou quatre détenteurs intéressés. La quantité en la possession du syndicat est évaluée à 4,000 poinçons, et le prix actuel est de 44c par gallon, quoique 400 poinçons de Barbades aient été vendus immédiatement avant la formation de ce syndicat, au prix variant de 42½ à 43½c.

Ce syndicat n'affecte que les melasses de Barbades, et son but est de diminuer autant que possible les pertes qu'il éprouve dans le transport et le déchargement.

Les dernières nouvelles de Barbades mandent que, pendant le mois dernier, la maturation de la canne a été retardée par des pluies presque continuelles et que l'on ne doit pas s'attendre à des offres de nouveau sucre ou de melasses avant la fin de mars, ce qui est très tard, de sorte qu'on ne pourra pas avoir de melasses avant le mois de juin.

AU PÉNITENCIER.—Wm McLatchey, de Moncton, a été condamné à deux ans de pénitencier pour recel de marchandises volées.

Chance Unique

Marchandises nouvelles d'Automne et d'Hiver sacrifiées à une réduction considérable sur leur valeur réelle

—AU—

Magasin Populaire

—DE—

FIDELE POIRIER

SHEDIAC.

Bloc Poirier,---Batisse en Briques.

Pour s'en convaincre j'invite respectueusement mes anciennes pratiques et le public acheteur de venir examiner mon stock ainsi que mes prix et on peut être certain qu'on économisera son argent.

Outre l'assortiment le plus complet de marchandises générales qu'il y a à Shédiac, je viens de recevoir un immense stock de

Draps à Manteaux,
Draps pour dames et messieurs,
Overcoats,
Draps à overcoats,
Hardes faites,
Casques,
Gants et mitaines en kid
Chaussures,
Claques,
Etoffes à robes de toutes sortes pour dames,
Corps et Caleçons,
de 35cts en montant,
Chemises,
Meubles pour chambre à coucher et autres.

PRODUITS

En échange de mes marchandises je prendrai des patates et de l'avoine.

Tout le monde est bienvenu dans mon magasin. Si vous n'avez aucun désir d'acheter, venez quand même, c'est toujours avec plaisir que je montre mes marchandises.

Fidele Poirier.

GROCERIES - EN GROS.

G. F. Fair & Co., Moncton, offrent les marchandises suivantes à des prix réduits aux négociants :

50 demi boites de thé de 13c à 25c la livre.
100 caddies de thé en boites de 10, 12, 20 livres
50 boites no 1 savon de famille.
25 boites de savon electric.
25 boites de savon phœnix.
100 morceaux non enveloppés en boite.
25 boites de pipes de craie.
50 boites de poivre.
50 boites de gingembre.
20 boites de bon fromage.
500 lbs de pastille de menthe.

250 lbs de pastilles à conversation.
200 lbs de confiseries mélangées.
25 doz de Laveuses.
10 M Cigares.
100 doz d'Essence de citron à 60c.
50 doz de Teintures Diamond.
200 doz de Savons de toilette.
50 doz de Brosses à plancher et à chaussures.
50 quarts de la meilleure Paraffine américaine
20 quarts de Pommes sèches à 5½c la livre.
20 caisses d'Allumettes.

10 caisses de Pommes évaporées.
10 caisses d'Huile de Castor.
20 caisses de Graine d'oiseau.
100 lbs de clous non moulus.
200 lbs de Muscade.
25 barils de Soda.
Balais, Seaux, Noix, Papier et Sacs de Papier, Rosine, Souffre, Sels Epsom, Tabac, Sucre, Farine, etc.

Demandez nos prix avant d'acheter.--Nous vendons seulement argent comptant.

G. F. FAIR & CO., 285 & 287 MAIN ST., MONCTON

L'ONGUENT FRANÇAIS DE BAIRD.

On s'est servi de cet onguent avec beaucoup de succès pour les prompts guérisons de TOUTES LES ERUPTIONS, provenant d'un état impur du sang et d'une infection. Il soulage et guérit l'ECZEMA, SALT RHEUM, la GALE, l'ESCORBUT, les FURONCLES, les HEMORRHOIDES, les ULCERES, les MAINS ET LEVRES GERCEES, les PIQURES D'INSECTES, etc., etc. En usage depuis 50 ans. En vente chez tous les marchands. Prix 25 cts.

Fevrier - Mars

A mes nombreuses pratiques et au public en général, je veut donner des chances exceptionnelles à celles qui leur faut des marchandises pendant ces deux mois de Février et Mars, et aussi afin de faire place à mes

Importations du Printemps,

qui sont déjà commandées. Je prendrai jusqu'au 15 mars des bons chaussons que je payerai au plus haut prix. Veuillez mesdames et demoiselles venir me voir et vous assurer pour vous même.

MME C. H. GALLAND.

Chances! Grandes Chances!!

Très Grandes Chances!!!

Grands avantages au magasin de A. S. POIRIER durant Décembre et Janvier.

Voilà le temps si vous avez besoin d'une Robe ou d'uun Capot, Capot de Pelleterie, un bel Habit, un Casque, une paire de Gants, une Robe de Carriole, &c., &c., de les avoir à moitié prix

Marchandises de Noel

Gants de Kid,
Gants de laine,
Gants de peau de daim,
Gants d'Astrachan,
Mitaines de Kid,
Foulards de Soie,

Foulards de Laine,
Foulards de Coton,
Mouchoirs de Soie,
Jolies Bretelles,
Mouchoirs de cou de toutes sortes et de tous les patrons,

Cols de Toile de toutes les Grandeurs et de tous les patrons,
Etc., Etc.,
Etc., Etc.

CHAUSSURES !

Si vous voulez des Pardessus, Claques, Chaussures en Feutre, Bas de Feutre, Chaussures Imperméables, Congress en Feutre, Chaussures et Claques d'enfants, Chaussures de Kid pour dames, Souliers fendus et à lacets. Faites nous une visite avant d'aller ailleurs.

Nouveautés, Quincaillerie et Faience

Melasse, Sucre, Thé en boites de 2, 3, 4, 5 et 10 lbs, garanti bon. Un assortiment de Quincaillerie complet, comme Clous, Vitres, Mastic, Pelles, etc., etc.

LIVRES !

Livres d'écoles, Cahiers, d'écriture, Papier à lettre, etc., Livres de prières en français et en anglais, Chapelets de tous les prix. Venez les examiner.

N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE UNE VISITE AU MAGASIN DE

Batisse de Briques | **A. S. POIRIER** | Batisse de Briques

NOTICE OF SALE

TO ODIVER A. DUPUIS and all others whom it may concern.

Notice is hereby given that under and by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage made by the said Oliver A. Dupuis, of Kouchibouguac, in the Parish of Shediac, in the County of Westmorland, farmer, to the undersigned W. Wilberforce Wells, bearing date the 29th. day of December A. D. 1884, there will, for the purpose of satisfying the moneys secured by the said Indenture of Mortgage, default having been made in the payment thereof, be sold at Public Auction, in front of the Court House, at Dorchester, in the County of Westmorland aforesaid, on

Saturday, the 15th. day of February

next, all the Lands and Premises in said Indenture of Mortgage described, together with all and singular the buildings, improvements and appurtenances to the said premises belonging.

For terms, apply to the undersigned.

Dated at Dorchester the 20th. day of December A. D. 1889.

W. Wilberforce Wells,
28 janv—jd Mortgagee.

Livres Canadiens

RAMEAU DE SAINT PERE.

UNE COLONIE FÉODALE EN AMÉRIQUE. L'ACADIE de 1604 à 1881, 2 vols. in-12 avec une carte. $2 00

Ouvrage en vente chez Mons. André Poirier, à Shédiac, N. B.

La France aux Colonies, Acadiens et Canadiens, par le même, vol. in-8. $1 25

Discours de l'hon. J. A. Chapleau, depuis son entrée en Parlement 1867, avec biographie et portrait sur acier, très-fort volume gd. in-8 relié, vendu par souscription à $5.00, pour $2 50

Chroniques canadiennes, par Arthur Buies, 1-8 75

Un revenant. Episode de la guerre de Sécession aux Etats-Unis, par Rémi Tremblay, in 12, $1.00 pour 50c

Coups d'aile et coup de bec, poésies diverses, par le même, in-12 $1 00

La légende d'un peuple. Poésies canadiennes par Louis Fréchette, beau vol. in-8 $1 90

Mes rimes. Poésies diverses par Elzéar Labelle, in-8, papier teinte, $1 00 pour 25c

Une voix d'outre-tombe. Poésies de M. l'abbé Martineau, avec portrait sur acier in-12 75c

Souvenirs d'un voyage en Terre-Sainte, par l'abbé J. E. Emard, in 8 illustré, $1 00 pour 50c

Le Fratricide, roman canadien par Fred Morissette, in-12, 25c pour 15c

Vieux livres achetés ou échangés pour des livres neufs. Catalogues envoyés sur demande.

Granger Frères,
LIBRAIRES-EDITEURS, MONTRÉAL

O. M. Melanson

Le Magasin des Magasins.

Le plus rempli, le mieux fourni !

Nouveautés, Groceries, Ferronneries, Chaussures, Epiceries, Faïence, Thé, Farine, etc.

Rien n'y manque !

BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE !

Echanges très avantageux pour produits de la ferme.

O. M. Melanson,
Shediac.

AU JOUR LE JOUR.

PAS CHANCEUX.—Une Mathilda Delear, française domiciliée à Coburg, Ont., recevait, il y a quinze jours, une pension de $12,600 par suite des services rendus par son défunt mari dans la dernière guerre américaine, mais cette belle aubaine ne lui a guère profité, car elle succombait huit jours après à la surprise qu'elle en avait éprouvée compliquée d'une attaque de grippe et d'asthme. Elle était âgée de 66 ans.

UNE FEMME PÉTRIFIÉE.—Il y a environ seize ans, mourait à Winnipeg une femme métisse, Adélaïde Rolade, qui fut ensevelie à vingt milles de la ville. Son mari, M. Rolade, se rendait, il y a quelques jours, au lieu de sa sépulture pour l'exhumer et transporter ses restes dans un autre cimetière. Mais quelle ne fut pas sa surprise et celle de quelques amis venus avec lui en trouvant le corps de la morte dans un état de conservation parfaite et n'ayant pas perdu un seul de ses cheveux.

Leur étonnement augmenta lorsqu'ils voulurent la soulever : elle pesait le poids énorme de 700 livres! Un examen attentif fit découvrir que le cadavre avait été déposé dans le voisinage d'une source alcaline, dont l'action lente et continue avait amené sa complète pétrification.

M. Rolade et ses amis métis en sont eux-mêmes restés "pétrifiés".....d'étonnement."

UNE FORTUNE IMPRÉVUE.—Une jeune fille nommée Marie-Anne-Jane Catellier, demeurant au No. 7, rue St-Urbain, Montréal, vient de recouvrer une fortune d'une manière bien étrange. Sa grand'mère, sa tante et sa mère avaient vécu ensemble dans la même maison pendant plusieurs années. La grand'mère mourut il y a dix-huit mois, sa tante le 8 janvier dernier et sa mère qui était veuve, samedi dernier. Après la mort de cette dernière, en débarrassant la maison, on trouva trois sacs de cuir dans chacun desquels une boîte en ferblanc. Ces boîtes contenaient des billets de banques, des pièces d'or et d'argent formant une valeur de $13,000, dont la plupart doivent avoir été déposées là depuis un grand nombre d'années. On suppose que chacune des défuntes déposait ses épargnes dans une des boîtes. Ces dames laissent en outre des propriétés pour environ $60,000. L'héritière aura quinze ans demain et il ne lui reste qu'une tante.

TROUBLES RELIGIEUX A BUFFALO.—Les paroissiens de l'église polonaise de Saint-Adelbert, à Buffalo, E. U., sont en gribouille. Le sujet de la chicane est le changement de curé que vient de faire l'évêque Ryan. On lit dans une dépêche du 4 février :

La police monte la garde à l'église polonaise de Saint-Adelbert, l'évêque Ryan ayant positivement refusé de réinstaller le curé qui a été renvoyé. On craint des troubles sérieux, et l'on croit que les Polonais brûleront l'église avant dimanche. Le nouveau pasteur s'est retiré et dit qu'il ne veut pas demeurer parmi ces gens-là. On attend une décision de Rome.

Une autre dépêche rapporte ce qui suit :

Une émeute des plus échevelées a eu lieu hier dans le voisinage de l'église de St-Adelbert dans la seconde paroisse polonaise.

Il fallut deux cents constables pour rétablir la paix.

Le chef de cette petite révolte était une femme inconnue.

On dit que le motif de cette émeute était le mécontentement suscité dans la paroisse par certaines mesures adoptées par le Père Powler. Ce dernier voulut se rendre à l'église pour dire la messe, mais il se trouva en présence d'une foule immense de filles et femmes qui lui interdisaient l'entrée du temple.

La police fut appelée et escorta le courageux prêtre. Un cordon de police se plaça en face de l'église et maintint ces dames furieuses qui étaient bien au nombre de 2,500. Les constables avaient reçu ordre de ne pas frapper les révoltées mais de les faire reculer seulement.

Une lutte tragi-comique s'engagea. Les femmes firent une attaque terrible sur le corps de police. Elles assaillirent les habits bleus avec du poivre qu'elles jetèrent dans les yeux des pauvres constables. Elles s'élancèrent sur les malheureux, criant, miaulant comme des tigresses, mordant et égratignant.

Le pasteur qui arrivait fut saisi à la gorge par une femme. Il fallut quatre constables pour lui faire lâcher prise. Les pierres, les briques volaient, de sorte que les constables durent employer leurs bâtons, ce qui mit les combattantes en fuite.

Ces femmes sont les plus belliqueuses des deux Amériques.

TRAVAUX PUBLICS.

Sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, a présenté au Parlement son rapport annuel sur les travaux publics exécutés pendant l'exercice finissant le 30 juin dernier. Les dépenses du département pendant l'année ont été de $3,517,207,66. Ces dépenses se rapportent aux édifices publics, pour construction et entretien, aux ports et jetées, pour leur amélioration et leur construction : aux travaux sur les rivières navigables, au dragage et bateaux dragueurs, aux chemins et ponts, aux glissoires, aux estacades et aux télégraphes. Voici comment les dépenses se répartissent par province :

	Travaux publics	Rivières et havres.
Nouvelle-Ecosse	$ 25,432	$ 95,293
Ile du P.-E.	2,812	5,171
N.-Brunswick	19,679	54,168
Québec	290,183	188,088
Ontario	766,672	346,716
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	78,470	147,978
Colombie anglaise	17,099	60,849

Chronique.

La première semaine de février n'est plus, et la terre est encore dans sa nudité d'automne. Pas une petite tache de neige même sur le brun sommet des falaises escarpées qui bordent le beau et poétique canal St-Georges. La plupart des arbres sont encore verts, les locustes et les marronniers d'Inde ont perdu leur feuillage et leurs pendants aux reflets d'argent ou de cristal.

Non loin de moi, sur une escabelle, je vois plusieurs pots rouges et verts. Si je m'approche, je vois que le froid a gelé (selon l'expression de Shakespeare dans "A Midnight's Dream") le "tendre sein des roses." A vingt pieds plus loin, l'eau couvre le mirroir cristallin où, la veille, deux jolies villageoises et une dizaine de jouvenceaux couraient et se croisaient à qui mieux mieux sur leurs patins rapides.

En bas du promontoire, tout est repos où quelques jours passés, les flots blanchissants de la mer battaient la plage en roulant de loin les unes sur les autres murmurantes et creuses.

Nous sommes à l'époque des variations atmosphériques et des contrastes multiformes. Le ciel est souriant, bleu comme une lapiazulite aujourd'hui ; demain, c'est probablement sur un tableau tout différent que se reposeront nos yeux. En effet, quel jour printanier hier ! quel temps désagréable aujourd'hui. Il ne fait pas froid cependant ; le mercure est dans les régions tempérées du thermomètre Fahrenheit, soit au 49e degré au-dessus de zéro.

Tandis que la grippe, à qui on a donné le surnom de Madame de la Grippe, ravage dans les provinces sœurs, nos villageois ne semblent pas trop en souffrir. Il est même vrai de dire qu'on ne connaît pas de fièvres épidémiques ici. L'influenza ne s'est pas montré aussi violente dans cette partie du pays qu'ailleurs ; comme, par exemple, dans la province de Québec, où elle a fait plusieurs victimes.

Digby est certes le plus beau coin de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse ; on y vient, on en part et on aime à y revenir même lorsque les cerises ne sont plus de mode.

J. DE MAIN.

Digby, N. E., 6 fév. 1890.

NOUVELLES LOCALES

M. C. H. Galland, qui a été retenu plusieurs jours à sa chambre par la grippe, se rétablit peu à peu.

MM. les abbés H. Ouellet, de Notre-Dame de Cocagne, et Meahan, de Moncton, sont en convalescence.

Température aussi variable qu'elle peut l'être. La pluie, la neige, le froid, le vent, le calme, le beau et le mauvais temps se succèdent d'un instant à l'autre avec la rapidité de l'éclair.

Nous apprenons avec chagrin que madame N. A. Landry, de Bathurst, est gravement malade d'une pneumonie résultant de la grippe. Madame Fidèle Poirier, de cette ville, est partie samedi matin, pour aller à son chevet, et le Docteur J. A. Léger s'est embarqué dans l'après-midi pour lui porter le secours de son habileté et de son expérience dans les affections pulmonaires.

Le Herald publie l'état annuel des affaires de la Banque du Peuple d'Halifax, qui a une agence à Shédiac, à côté du bureau de poste. Cette institution financière a un capital versé de $600,000 et a pour $308,171 de billets en circulation. Elle a fait un profit de $50,403 sur ses opérations de l'année, et son fonds de réserve est de $70,000.

C'est le meilleur état que cette banque ait présenté depuis plusieurs années, et il est fort satisfaisant sous tous les rapports, dit le Herald. Avec un capital de $600,000, ses profits dépassent $50,000 pour l'année ; c'est le plus haut percentage de bénéfices qu'ait réalisé aucune de nos banques. M. Knight, le nouveau caissier, doit être félicité sur le résultat de sa première année d'administration.

M. E. J. Cochrane est le populaire agent, à Shédiac, de la Banque du Peuple d'Halifax.

Nous recommandons à nos nationaux de se piquer de patriotisme en achetant des billets de la loterie en aide au fonds de construction pour le nouveau collège à la Baie Sainte Marie, N. E. Ces billets ont été envoyés dans toutes les paroisses du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et du Cap-Breton. Aussitôt après le tirage de cette loterie les numéros gagnants seront publiés dans le *Moniteur*. Nous n'avons aucun doute que les Acadiens du Nouveau-Brunswick, de l'Ile St-Jean et du Cap-Breton se feront un plaisir et un devoir d'aider leurs frères de la Nouvelle-Ecosse en achetant des billets de la dite loterie pour la construction d'une maison d'éducation.

M. Marcien D. Cormier doit visiter Moncton, Fox-Creek, Lewisville et Lakeburn dans les intérêts du Moniteur d'ici à quelques jours. Nos abonnés voudront bien lui remettre le montant de leurs redevances.

REÇUS

Mlle Marie J Arseneau	St Paul	4 00
Anselme Bernard	Revere	1 00
J P Daly	Montréal	1 50
J M Hudon	do	1 50
Hubert Gaudet	Miscouche	50
Léon J Gaudet	do	50
Arthur H Hébert	West Gardner	1 00
Philomène Forgeron	Hâvre Bouché	1 00
Ange Richard	McLeod's Mill	1 00
Nicolas Richard	St Ignace	1 00
H A Boudreau	Moncton	3 00
Max D Leblanc	Legerville	50
Amand P Saulnier	Collège Bridge	1 00
Pascal Govain	Gilbertville	1 00
Révd C E McKenzie	Shédiac	1 50
Frank F Leger	Maccan Station	25
Moise Bourque	Cocagne	1 25

DECES.

A la Pointe-au-Père, le 4 février courant, est décédée Mary-Ann Wathings, veuve de feu Charlemagne Chouinard, pilote, et tante du Révd. E. P. Chouinard, vicaire à l'Isle Verte, P. Q.—R. I. P.

Au village de Hardwicke, le 24 janvier, Dame Sara Daigle, épouse bien aimée de Jérémie Savoie, à l'âge de 58 ans.—R. I. P.

AVIS SPECIAUX.

AVIS AUX MERES.

LE SIROP CALMANT DE MME WINSLOW pour la dentition des enfants, est la prescription de la meilleure des nourrices et médecins des Etats-Unis, et a été employé quarante ans avec un succès constant, par des millions de mères, pour leurs enfants. Pendant la dentition, ce sirop est d'un prix incalculable. Il soulage la douleur, arrête la dysenterie et la diarrhée, la colique, les vents. En donnant la santé à l'enfant, il procure le repos à la mère. Prix 25 cts. la bouteille.

C. C. RICHARDS & Co.

Messieurs—J'ai pris un gros froid en février dernier qui s'attacha dans mon dos et aux rognons, me causant des douleurs atroces. Après avoir fait usage de plusieurs autres préparations, et ayant été sans sommeil pour quatre nuits à cause des souffrances intenses, je fis essai de votre MINARD LINIMENT. Je me sentis tellement soulagé après la première application que je tombai dans un profond sommeil et peu de temps après j'étais entièrement guéri.

JOHN S. MCLEOD.

Lawrencetown.

Pour le choléra, choléra infantum, maladie d'été, crampes et douleurs aux intestins, il n'y a pas de remède pour soulager plus promptement que le Mélange de Kendrick, pour les enfants ou adultes.

Remède de Shiloh contre le Catarrhe.

Shiloh's Catarrh Remedy, cure merveilleuse contre le catarrhe, la diphthérie, chancres à la bouche, mal de tête. Un ingénieux injecteur nasal accompagne chaque bouteille pour traiter comme il faut sans autre frais des maladies. Prix 50 cents. En vente chez W. B. Deacon.—3

Les boutons, pustules, éruptions, eczéma, et toutes les éruptions cutanées et maladie de peau, hémorrhoïdes, ulcères, plaies et blessures, mains gercées, rudesse de la peau, sont promptement guéris en faisant usage de l'Onguent Français de Baird. A vendre chez tous les marchands.

Répondez à cette question.

Pourquoi en voyons nous tant qui semblent préférer souffrir et languir par suite de l'indigestion, constipation, étourdissement, perte d'appétit, rapports, peau jaune, quand pour 75 cts nous leur vendons le Shiloh's System Vitalizer, qui les guérira, nous le garantissons. En vente chez W. B. Deacon.—2

LEGAL.—M. E. Girouard, avocat à Moncton, a ouvert un bureau à Bouctouche et y sera à partir du lundi soir au mercredi matin de chaque semaine.

Consomption—Remède Shiloh.

Voilà indubitablement le meilleur remède contre la toux que nous ayons vendu—quelques doses arrêtent invariablement les pires cas de toux, croup, et bronchites, et ses succès merveilleux contre la consomption sont sans parallèle dans l'histoire de la médecine. Depuis sa découverte, on le vend garanti, ce qui ne se fait pour aucun autre remède. Si vous toussez faites-en l'essai. Prix 10cts, 50cts et $1.00. Si vous avez mal aux poumons, à l'estomac ou aux reins, servez-vous des emplâtres poreuses de Shiloh. A vendre chez W. B. Deacon.—1

Annonce speciale de

LANDRY & Co., St. John, N.B.,

MARCHANDS DE

Musique, Pianos, Orgues et Instruments

DE TOUTES SORTES.

Depuis vingt ans nous avons vendu plus de 3,000 Pianos et Orgues ; tous instruments de réputation qui ne cessent de donner satisfaction à ceux qui les possèdent. Comme par le passé, nous ne vendons que des instruments de première classe, que nous garantissons sous tous les rapports.

Nous n'employons aucun agent pour courir les campagnes, mais vendons directement au public. Les dépenses de voyage, salaires, etc., sont autant de sauvé aux acheteurs qui s'adressent directement à nous.

PIANOS !

Des meilleurs facteurs des Etats-Unis, tels que

J. & C. Fischer, Albert Weber, Steinway & Sons, Chickering & Sons, Hall & Sons et autres.

Prix depuis $250 à $500.

ORGUES

De J. Estey & Co., Mason & Hamlin, Smith Organ Co., Shoninger & Co. (avec jeu de cloches) et autres. Prix depuis $50 à $300 chacun.

L'orgue VOCALION

Pour Eglises et Chapelles. Doubles Claviers et Pédales. Imitation parfaite du grand orgue à tuyaux. Prix $850. (Circulaire spéciale.)

L'orgue EOLIEN.

Avec cet instrument le premier venu peut jouer les morceaux les plus difficiles. Il n'y a qu'à mettre les pieds sur les deux planchettes à souffler. Cet orgue a aussi un clavier ordinaire avec jeux indépendants. Sous les mains d'un musicien les effets les plus admirables sont produits. Prix de $200 à $400. (Circulaire spéciale.)

Violons depuis $1.50 à $50.

Bon Violon avec archet pour $5.
Excellent Violon do $10.

GUITARES ET BANJOS

Depuis $3 à $20 chacun. Cordes pour Violons, Guitares et Banjos, meilleure qualité, 25 cts, 2e qualité, 15cts, par la malle.

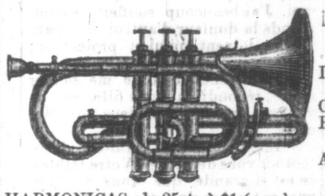

CORNETS !

Depuis $10 à $30 chacun.

Instruments de Bande de toute sorte aux plus bas prix.
Clarinettes, Flûtes, Piccolas, Fifres
Boîtes à musique de deux à vingt airs $5 à $100.
Autoharpes de 3 à 5 barres. Prix $5 à $7.

HARMONICAS, de 25cts à $1 (par la malle).
TABOURETS (Stools) à quatre pieds, couverts en crin, haussant de 8 à 10 pouces, prix $2. Tabourets en velours, en soie, etc., de $3 à $15.

Accordeons Depuis $1.50 à $10 chacun.

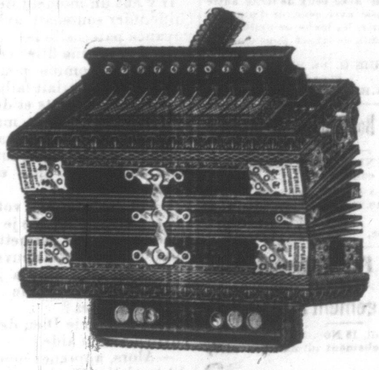

Excellent Accordeon Cornet chaut, pour $5.

Notre établissement étant un des plus considérables du Canada, et notre assortiment d'instruments de musique au plus complet, nous sommes en état de remplir toute commande sous le plus court délai, aux plus bas prix possibles, et à conditions avantageuses.

Si vous voulez acheter soit un Piano, un Violon, un Accordéon, un Cornet, ou n'importe quel instrument de musique, écrivez-nous et toute information sera fournie par le retour de la malle.

Si vous visitez St-Jean, ne manquez pas de nous faire visite, et vous serez surpris et enchantés de ce que vous verrez et entendrez. La franche bienvenue à tous.

Landry & Co., 52 King St., St. John, N. B.

Gale ! Gale !

Ceux qui sont affligés de cette maladie devraient essayer

l'ONGUENT de Lawton

CONTRE LA GALE.

Cet onguent est un remède sûr et prompt.

PRÉPARÉ ET VENDU SEULEMENT PAR

A. G. LAWTON,

Chimiste et Droguiste,

SHEDIAC, N. B.,

Où l'on trouve toute espèce de Remèdes contre toutes les douleurs et toutes les maladies, et ce à des prix raisonnables.

Avoine de Semence. Avoine de Semence.

LE SOUSSIGNÉ a 1,000 boisseaux de bonne avoine de semence à vendre, 300 boisseaux de patates Silver Dollar et Early Rose, Graine de Mil et de Foin, de la Baillarge et du Buckwheat.

Aussi un vaste assortiment de marchandises générales, comprenant de la

Farine, Sel, Fer, Chaux, Meubles, Setts de chambre à coucher, etc.

Le tout vendu au plus bas prix. Conditions libérales.

Je prendrai en échange de marchandises 1,000 paires de chaussures.

C. C. HAMILTON.

Shédiac, 7 mai 1889.

Magasin Nouveau !

Au peuple de Shediac et des environs

Nous prenons la liberté d'annoncer que nous avons ouvert commerce aujourd'hui dans la bâtisse ci-devant occupée par J.V.BOURQUE, Ecr., Grand'Rue,

SHEDIAC,

et que nous avons un assortiment complet de

Groceries de choix,
Fleur, Farine et Moulee,
Ferronneries,
Ferrements de voitures
Fer et Acier en barres,
Marchandises sèches d'étape,
Chaussures,
Faience, Verrerie,
et Marchandise Generale

Que nous sommes prêts à vendre

Aux plus bas Prix !

Les acheteurs feront bien de venir nous voir avant d'acheter ailleurs.

Nous invitons respectueusement le public à venir voir de ses yeux les barguines extraordinaires que nous offrons.

DICKIE BROS.

Shédiac, N.B., 1er mars 1889.

Avis Final

Tous les comptes entrés dans mes livres à Shédiac doivent être payés immédiatement à W. A. Russell, Ecr., à défaut de quoi des poursuites seront intentées sans autre avis.

J. V. Bourque.

Shédiac, 29 janvier 1890—4i.

AVIS

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada afin d'obtenir un acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de traversiers de Moncton et de l'Ile du Prince Edouard, avec pouvoir de construire, équiper et mettre en opération une ligne de chemin de fer entre Bouctouche, comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick, et le rivage du Cap Richibouctou, dans le dit comté ; avec pouvoir de construire, acheter, posséder, équiper et naviguer une ligne de traversiers à vapeur entre le susdit Cap Richibouctou et un point à ou près du Cap Wolf, dans le comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, pouvant transporter des trains de chemin de fer, des passagers et des marchandises ; et avec pouvoir de construire, équiper et mettre en opération une ligne de chemin de fer entre le bord de l'eau à ou près du Cap Wolf susdit et le chemin de fer du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et de s'y raccorder ainsi qu'à tout prolongement d'icelui ; et de construire, posséder et maintenir tous les quais, flotteurs, embarcadères et travaux nécessaires au fonctionnement des dits chemins de fer et traversiers à vapeur ; et avec pouvoir aussi de louer, vendre, hypothéquer ou transporter telle ligne ou telles lignes de chemin de fer, traversiers à vapeur, chemins de fer et biens de la compagnie projetée d'une manière quelconque ; de faire des arrangements pour l'opération d'iceux conjointement avec ceux de toute autre compagnie ; et aussi avec pouvoir d'amalgamer avec ou acquérir les biens de toute autre compagnie de chemin de fer, et pour d'autres fins.

LOUIS G. DE BERTRAM,
Pour les requérants.

Daté à Moncton, N.B., ce 4 novembre 1889.

Chemin de fer Bouctouche & Moncton

A partir de LUNDI, 18 NOVEMBRE, les trains voyageront comme suit :

Dép. Bouctouche	8.30	Dép. Moncton	15.30
Arr. Moncton	10.30	Arr. Bouctouche	17.30

C. F. HANINGTON,
Gérant.

Moncton, 14 nov. 89.

Chemin de Fer Intercolonial.

1889—Arrangement d'Eté—1889

A partir de lundi, 18 Nov. 1889, les convois marcheront journellement (dimanches exceptés) comme suit :

LAISSERONT SHÉDIAC.

Accomodation pour St-Jean	6.12
Express pour Halifax et Pictou	11.05
Express pour St-Jean	14.27

ARRIVERONT À SHÉDIAC.

Express de St-Jean	12.23
Express de Halifax et Pictou	15.47
Accomodation de St-Jean	18.17

Tous les convois sont basés sur le temps du méridien oriental.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-chef

Office du Chemin de Fer,
Moncton, N. B., 18 Nov. 1889.

FEUILLETON

Les épreuves de la vie

(Suite.)

Le chiffonnier posa sa lanterne à terre, et il allait se débarrasser de sa hotte, quand, sous les rayons de son fallot, il vit briller sur le trottoir, étincelant de tous les feux de ses diamants, un bracelet d'un grand prix. Maclou le mit rapidement dans sa poche, plongea son crochet dans sa hotte à demi pleine, plaça la lanterne par dessus la cueillette de la soirée, et en deux enjambées se trouva près de la jeune fille. Il l'appela, elle ne lui répondit pas ; il prit ses mains et les trouva glacées ; il toucha son cœur et ne le sentit plus battre...

Alors, enlevant la jeune fille dans ses bras encore robustes, il gravit, en courant, le sommet de la rue des Martyrs, et se trouva près du café qui forme l'angle de l'avenue Trudaine. Les garçons fermaient les contrevents et éteignaient le gaz.

Le chiffonnier en bouscula deux en pénétrant dans la grande salle, porta la jeune fille sur un banc rembourré, et appelant d'une voix retentissante.

—Un cordial, des sels ! cette femme se meurt !

Un garçon apporta de l'eau de vie, avec laquelle le chiffonnier frotta les tempes de l'enfant. Dans le mouvement qu'il fit pour dégager le front, le mouchoir qui le couvrait tomba et la tête dénudée de la jeune fille apparut aux regards de son protecteur

Alors, le chiffonnier poussa un cri de douleur.

—C'est la faim ! dit-il, la faim ! Pauvre créature ! elle a tout vendu, tout, jusqu'à ses cheveux ! Ah ! il y a des anges sur la terre ! Un bouillon ! un peu de vin !

Quelques minutes après, le chiffonnier sentait se ranimer la pauvre fille, ses paupières battirent, elle ouvrit les yeux, se redressa effarée, et demanda :

—Où suis-je ?

—Buvez, d'abord, répondit le chiffonnier, en lui tendant la tasse de bouillon.

Elle obéit avec une larme de reconnaissance roula dans ses yeux.

Elle se sentit alors un peu ranimée, et regarda celui qui l'avant secourue :

—Vous êtes bon, dit-elle.

Le chiffonnier se détourna pour s'essuyer les yeux.

La jeune fille se leva, et s'aperçut seulement alors qu'elle était décoiffée.

Elle rougit, rajusta le petit mouchoir blanc et dit, d'une voix faible.

—Me voilà tout-à-fait bien ; je puis rentrer chez moi.

Le chiffonnier ne souleva aucune objection ; il glissa la main dans son gilet, en tira son porte-monnaie, qu'il parvint à insinuer dans la poche de la robe d'indienne de la jeune fille ; puis, la soutenant jusqu'à la sortie du café, il lui dit ensuite :

—Appuyez-vous sur mon bras, je suis un honnête homme, aussi vrai que vous êtres une honnête fille. Vous n'avez donc plus de père ?

—Je n'ai pas connu mon père.

—Ni de mère ?

—Ma mère est morte en me donnant le jour.

—Et vous alliez mourrir de faim ?

—Oui ! répondit l'enfant d'un signe de tête.

—Je suis vieux, reprit le chiffonnier, vous pouvez avoir confiance en moi. J'ai beaucoup souffert, je comprends la douleur d'autrui. Les pauvres se doivent appui et protection ; voulez-vous accepter la mienne ?

—Vous venez déjà de me sauver la vie, répondit la jeune fille, en levant ses grands yeux bleus sur Maclou.

—Eh bien ! reprit celui-ci, dites-moi où vous demeurez. Votre faiblesse est si grande que vous pourriez encore tomber durant la route.

—Rue Rodier, répondit la jeune fille, no 17.

Il y eut un moment de silence. Le chiffonnier soutenait avec une prévoyance paternelle les pas chancelants de la jeune fille ; celle-ci s'arrêtait parfois, comme pour reprendre haleine, elle souriait faiblement, avec la grâce des enfants et des malades, puis elle reprenait sa marche.

Quand elle se trouva devant sa maison, le chiffonnier lui dit avec un tremblement de pitié et d'émotion dans la voix :

—Votre abandon, votre malheur me touchent plus que je ne saurais vous le dire, me permettrez-vous de m'informer de vos nouvelles.

—Certes, répondit la jeune fille.

—Si peu que vaille mon appui, vous l'acceptez ?

—Je remercie Dieu de vous avoir envoyé à mon aide.

—Alors, apprenez-moi votre nom, dit le viellard.

—Colombe, répondit la jeune fille.

—Eh bien ! Colombe, reposez sous l'aile des anges, je m'occuperai de vous.

L'enfant tendit sa pauvre petite main amaigrie au chiffonnier, sonna, et franchit le seuil de sa maison, en répétant :

—Merci !

Elle allait disparaître dans les ténèbres du corridor, quand elle revint sur ses pas :

—Je vous ai dit que je m'appelle Colombe, mais vous ?

—Moi ? Les camarades me nomment le père Falot.

—Je ne l'oublierai pas.

La porte se referma. Le vieillard resta un moment immobile, le cœur serré, la tête brûlante. Une poignante émotion venait de l'envahir. Il se demandait si la misère de cette enfant la causait seule. Il ne s'expliqua pas le trouble de son âme à la pensée des tortures de cette jeune fille, ni sa joie à l'idée de lui être venu en aide. Il possédait assez l'habitude de la charité pour ne pas s'étonner lui-même de sa bonne action. Il se répétait tout cela, et cependant deux grosses larmes, dont il ne pouvait comprendre la source, coulèrent sur ses joues ridées, et il joignit les mains en répétant :

—Seigneur, que vous êtes bon ! et combien je vous rends grâce !

Il allait descendre la rue Rodier, quand il sentit dans sa poche le contact d'un objet lourd et résistant :

—Pardieu ! fit-il, j'allais oublier le bracelet.

Au lieu de redescendre la rue Rodier il la remonta, gagna la rue Bochard de Sarron et entra dans le bureau du commissaire de police où somnolait un employé.

Presque au même moment, deux sergents de ville y introduisaient un voyou récalcitrant, surpris pendant l'exploitation illicite qu'il faisait des poches d'un badaud.

—Monsieur, dit le chiffonnier, en tirant le bracelet de sa poche, voici un bijou que j'ai trouvé rue des Martyrs, à l'angle de la rue La Tour d'Auvergne.

—Savez-vous qu'il est d'une grande valeur ! fit l'employé.

—Je le crois, monsieur ; mais, dans tous les cas, je ne fais que mon devoir en vous le remettant.

—Il est probable que la personne qui l'a perdu le réclamera et vous donnera une récompense.

—Je n'en accepterai pas, monsieur ; il y a des pauvres...

—Oh ! là ! là ! fit le gamin, c'est-y de la générosité perdue, père Falot.

Le chiffonnier sortit ; mais, quand il eut refermé la porte, l'employé demanda au jeune filou :

—Tu connais donc ce brave homme ?

—Lui, j'crois bien ! la fleur des chiffonniers de Paris ! S'il avait des ailes il s'envolerait ! On l'aime joliment dans le quartier Puebla, allez ! Et moi, qui ne respecte ni la loi ni les commissaires, parce que le commissaire est toujours rossé par Guignol, eh bien ! je respecte le père Falot !

Tandis que le gamin expliquait l'histoire du foulard et de la tabatière du bourgeois, le chiffonnier regagnait lentement son pauvre logis.

—Elle s'appelle Colombe, répétait-il, un joli nom, et qui lui va bien ; elle semble blanche, douce, innocente comme l'oiseau qui plana sans doute sur son berceau d'enfant !

VI

ANGÉLIE

Nous avons dit que le galérien en rupture de ban, locataire d'une baraque en planches, sous le nom de Maclou Taupin, et connu dans le commerce des chiffons sous le sobriquet du père Falot, occupait une masure dans la rue Puebla. Chacun de ses camarades connaissait son adresse ; mais, soit défiance, soit orgueil, le chiffonnier n'y recevait personne. Grâce aux généreuses avances de l'abbé Bernard, il lui avait été possible de conserver pour lui le profit de ses moissons nocturnes, et de revendre ses marchandises selon la nature de chacune : les fers à des forgerons, les os à des fabricants de boutons, les chiffons à des papetiers. Les profits s'augmentèrent d'autant plus rapidement que Maclou, d'abord pour obliger ses camarades, puis, afin de donner du développement à ses affaires, devint, au bout de quelque mois, entrepositaire des marchandises d'un groupe de chiffonniers de son voisinage. Son premier soin fut de rembourser à l'abbé Bernard les quelques louis avancés par celui-ci ; la fortune du jeune prêtre étant le patrimoine des pauvres, Maclou ne se croyait pas le droit d'en accepter la dîme puisqu'il gagnait désormais sa vie.

Peu à peu sa garde-robe subit une transformation. Il garda des habits grossiers, mais il les voulut d'une propreté excessive, et s'il interdisait à tous l'entrée de sa demeure, c'est que, peu à peu, elle aussi changea d'aspect.

Sur les planches mal rabotées, servant de parquet, Maclou étendit un paillasson épais, occupant toute l'étendue de sa chambre. Les murs se cachèrent sous des tentures d'étoffe sans valeur qu'il se procura au Temple ; son lit de fer, dressé avec soin, fut enveloppé d'une courte-pointe, et il put ranger sur une tablette des volumes dépareillés, achetés au poids, puis placer sur sa table du papier, des plumes, de l'encre et ses registres de commerce. Des rideaux épais défendaient son intérieur contre les regards curieux des passants.

Dans l'appentis placé en arrière de cette pièce, Maclou opérait ses triages, et, à jours fixes, remplissait des paniers, des couffes, des sacs et les portait chez des négociants en gros.

Quelques chiffonniers l'accusaient de fierté parce qu'il ne les recevait pas chez lui, mais Maclou les régalait si généreusement au cabaret, qu'ils finissaient par l'appeler le roi des hommes.

Rentré de ses courses nocturnes, Maclou se jetait sur son lit ; hélas ! il n'y trouveit pas toujours le sommeil. Dans le corps lassé, surmené, l'âme veillait encore, une âme souffrante, désolée, vivant de sa douleur, faute de pouvoir en mourir.

Quand il revint dans sa maison, après avoir secouru la pauvre fille rencontrée rue Rodier, Maclou se sentait le cœur rempli du souvenir de cette touchante misère. Comme cette enfant s'était montrée héroïque et simple ! Avec quelle douceur elle l'avait remercié de ses soins, et quel regard de reconnaissance elle lui jeta en le quittant.

Le malheureux forçat entendait encore la voix faible mais harmonieuse de la jeune fille lui dire :

"—Au revoir !"

Il se demandait si cette figure pâle et charmante ne lui était point apparue déjà ? C'était une vision du passé qui se levait devant lui et lui remplissait le cœur de souvenirs.

—Colombe ! répétait-il, elle s'appelle Colombe !

Et ce nom, si doux à prononcer, le chiffonnier le redisait comme par instinct.

Il pensa bien à courir, dès le matin, rue Rodier, mais il craignit d'interrompre le sommeil de la jeune fille.

—J'irai demain ! se dit-il.

Il pensa à Colombe toute la journée.

—Mon Dieu ! se disait-il, les cœurs de pères restent toujours les mêmes ; les enfants m'attirent, je me crois des droits sur tous. En soulageant la détresse de cette orpheline, il me semble que j'attirerai la protection de Dieu sur les êtes chers que je m'obstine à lui recommander.

La journée lui parut longue ; pendant la soirée, il ne savait que faire ; il se rendit au *Crapaud-qui-Chante*, sans parvenir à y déployer sa verve ordinaire, et Gobe-Mouche, qui remarqua sa préoccupation, lui frappa amicalement sur l'épaule, en lui disant :

—Quand on n'est pas content, faut être philosophe !

Maclou secoua la tête sans répondre, se leva et quitta le cabaret.

Il travailla une partie de la nuit, et s'endormit vaincu par la fatigue.

Il venait de terminer ce qu'il appelait ses affaires commerciales, et ouvrait un volume quand on frappa à sa porte.

Ce fait était insolite, et dans la situation de Maclou, tout ce qu'il ne comprenait pas lui causait de l'effroi.

Avant d'ouvrir, il écarta le rideau de la croisée, et sa surprise augmenta en voyant, à quelques pas de sa cahutte, une voiture très-simple, mais correctement tenue, attelée de deux jolis chevaux conduits par un cocher anglais.

Deux femmes, qui évidemment venaient de descendre de ce coupé, se trouvaient debout près du seuil de Maclou.

L'une était grand, mince, élégamment mise, mais avec une sobriété de bon goût. Son voile, relevé, permettait de voir un beau visage de dix-sept ans environ, encadré par des cheveux bruns, naturellement frisés aux tempes.

La personne qui l'accompagnait était âgée ; sa toilette, ses manières, tout en elle trahissait la gouvernante. C'était elle qui avait frappé à la porte de Maclou.

Le chiffonnier, rassuré, quitta la fenêtre, tourna la clef dans la serrure et ouvrit la porte.

Alors, la plus âgée des deux femmes se recula, et la jeune fille entra dans la chambre de Maclou, qui s'inclina avec respect, attendant que ses visiteuses lui apprissent le motif de cette visite matinale.

La jeune fille releva la longue manche de son delman et, désignant au chiffonnier le riche bracelet entourant son poignet, elle lui demanda :

—C'est vous, n'est-ce pas, qui avez trouvé ce bijou ?

Maclou Taupin regarda le bracelet, et répondit simplement :

—Oui, mademoiselle.

La jeune fille jeta les yeux autour d'elle et Maclou, comprenant que sa visiteuse avait d'autres questions à lui adresser, lui avança l'unique fauteuil de sa chambre, débarrassa une chaise pour la gouvernante, et resta respectueusement debout et silencieux.

—Vous vous nommez le père Falot ? reprit la jeune fille.

—Mes camarades m'appellent ainsi, mademoiselle.

—Pourquoi, reprit la questionneuse, n'avez-vous point souhaité rapporter chez mon père un objet d'une pareille valeur ?

—Parce que monsieur votre père aurait cru me devoir une récompense et que l'honnêteté n'en a pas besoin.

—Vous êtes fier, monsieur, dit la jeune fille.

—La dignité n'est pas de la fierté, mademoiselle, et le refus d'une aumône n'est pas de l'orgueil.

—Pardon ! fit la jeune fille, surprise du caractère des réponses du chiffonnier, je vous ai demandé votre nom, sans vous apprendre le mien.

—Mademoiselle...

—Je me nomme Angélie Nerval.

—Ah ! fit le chiffonnier, en tressaillant.

—Vous connaissez le nom de mon père ?

—Beaucoup ; n'est-il pas propriétaire de grandes usines métallurgiques ?

—En effet, je ne lui demande jamais combien il possède de millions, puisque je suis sûre qu'il l'ignore lui-même. Voyons, reprit Mlle Nerval, avec un charmant sourire, je suis fière aussi, je ne voudrais pas rester votre obligée.

—Est-ce parce que je suis chiffonnier ? demanda Maclou, avec amertume.

—Non ! répondit Angélie d'une voix franche ; c'est parce que je suis riche et que vous semblez pauvre.

—On n'est jamais pauvre quand on gagne sa vie.

—Vous gagnez si péniblement la vôtre ! Vous ne m'avez pas permis d'achever ma pensée. J'ai l'existence heureuse et facile, et le labeur que vous accomplissez est rude. Je sais déjà beaucoup de détails sur votre compte, monsieur Falot ; les indigents du quartier vous regardent comme leur Providence. Votre argent et de sages conseils, vous ne leur ménagez rien. Eh bien ! moi, qui suis une jeune fille riche, mais inutile, et qui deviendrais coupable si je ne faisais le bien, je vous propose une association.

—Une association entre vous et moi !

—Et dont ma mie Florence sera témoin ; il y a mille écus dans cette bourse, acceptez-les, et faites-en tel usage qu'il vous plaira. Savez-vous que le bracelet trouvé par vous vaut 20,000 francs chez un joaillier. Il me vient de ma mère et reste sans prix pour moi. J'aurais, le lendemain, offert cette somme, par la voix des journaux, à la personne qui me l'aurait rapporté. Je ne le quitte jamais : c'est une relique de mon cœur.

—Je suis doublement heureux de vous l'avoir rendu, mademoiselle.

—Alors, vous acceptez, n'est-ce pas ?

—Je refuse.

Une expression douloureuse passa sur le visage de la jeune fille

Falot se reprocha l'espèce de dureté avec laquelle il lui parlait. La pauvre enfant n'était pas responsable des souvenirs que ramenait le nom de son père dans la mémoire du forçat. Elle était accourue bien vite, la reconnaissance dans le cœur, un remerciement sur les lèvres, elle venait avec un sourire et un rayonnement de bonté dans les yeux ; vraiment, cela était dur de la traiter de la sorte !

—Maclou reprit donc avec un accent empreint de respectueuse déférence :

—Vous allez voir, mademoiselle, que nous finirons par nous entendre.

—Enfin ! s'écria Angélie.

Pendant l'avant-dernière nuit, je n'ai pas seulement ramassé votre bracelet dans la neige, j'ai trouvé aussi, étendue sur le sol, froide, glacée, mourante, une jeune fille de votre âge, à peu près, l'infortunée était tombée de lassitude et d'inanition ; depuis quatre jours qu'elle n'avait pas mangé.

—Mon Dieu ! sécria Angélie, en joignant les mains, il se passe de telles choses à Paris ; on y côtoie de telles misères ! Et nous cro-

(*Voir la suite à la première page*)

PILULES PURGATIVES DE PARSONS

FONT UN RICHE SANG NOUVEAU

Changent complètement le sang de tout le système en trois mois. En prenant une Pilule chaque soir pendant 7 à 12 semaines, on recouvre la santé si cela est possible. Pour Maladies de Femmes, ces Pilules n'ont point d'égales. Les médecins en font usage dans leur pratique. En vente partout, ou expédiées par la malle pour 25c. en timbres. Circulaires gratis. I. S. JOHNSON & CO., BOSTON, MASS.

DIPHTHERIE

CROUP, ASTHME, BRONCHITE, NEVRALGIE, RHUMATISME. LE LINIMENT ANODIN DE JOHNSON, (*Usage Interne et Externe*) soulagera instantanément ces maladies terribles et guérira positivement neuf cas sur dix. Des informations qui peuvent sauver bien des vies, envoyées sans frais par la malle. Ne tardez pas un instant. Il vaut mieux prévenir que de guérir.

LE LINIMENT ANODIN DE JOHNSON GUERIT Névralgie, Grippe, Douleurs de Poitrine, Hémorrhagie des Poumons, Enrouement chronique, Toux aigue, Toux sifflante, Diarrhée chronique, Dysenterie, Choléra morbus, Maux de Reins, Maladies de l'Epine dorsale. En vente partout. Circulaire gratis. I. S. JOHNSON & CO., BOSTON, MASS.

Il est reconnu que presque toutes les poudres vendues pour les animaux (une de perd sont sans valeur ; tandis que la Poudre de Condition de Sheridan est absolument pure et insurpassable. Rien ne fera pondre les poules comme la Poudre de Condition de Sheridan. Donc, 1 cuiller à thé pour chaque chopine de nourriture. Préviendra et guérira surement le CHOLERA DES POULETS ET DES PORCS, etc. En vente partout, ou envoyé par la malle pour 25c. en timbres. Circulaires gratis.

I. S. JOHNSON & CO., BOSTON, MASS.

FAIT PONDRE LES POULES

Collège Saint-Joseph

MEMRAMCOOK, N. B.

PROSPECTUS

I.—Cet établissement est sous la direction des Religieux de Ste. Croix.

II.—Les matières qui y sont enseignées forment deux cours distincts : le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années ; le cours classique est de cinq ans.

III.—Nul élève n'est admis au cours classique qu'il n'ait complété son cours commercial. Les langues française et anglaise y sont l'objet d'une égale sollicitude.

IV.—Conformément aux règles de l'établissement, l'instruction classique communiquée aux élèves sera assaisonnée de l'esprit chrétien et interprétée au point de vue religieux.

V.—Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du président du dit établissement.

VI.—Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

VII.—Les parents recevront à chaque terme un bulletin constatant les progrès, l'application la conduite, la santé, ainsi que les dépenses de leurs enfants.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé ; mais tout mois commencé doit être payé en entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent anquable.

XI.—Des religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants aussi bien qu'au linge des élèves en général.

Les demi-pensionnaires couchent au Collège, paient cinquante centins pour l'usage du lit.

Pour plus amples informations s'adresser à

C. LEFEBVRE C. S. C., Président.

ON DEMANDE

Des hommes actifs, énergiques, pour solliciter des commandes pour un assortiment de première classe d'

Arbres fruitiers et d'ornement.

Spécialités rares et de choix. C'est une belle chance pour de bons hommes. Ecrivez à E. C. SELOVER & CO., pépiniéristes, Geneva, N. Y. 7 Nov. 89.—5m

Prof. Loisette's MEMORY

DISCOVERY AND TRAINING METHOD

In spite of adulterated imitations which miss the theory, and practical results of the Original, in spite of the grossest misrepresentations by envious would-be competitors, and in spite of "base attempts to rob" him of the fruit of his labors, (all of which demonstrate the undoubted superiority and popularity of his teaching), Prof. Loisette's Art of Never Forgetting is recognized to-day in both Hemispheres as marking an Epoch in Memory Culture. His Prospectus (sent post free) gives opinions of people in all parts of the globe who have actually studied his System by correspondence, showing that his System is used only while being studied, not afterwards; that any book can be learned in a single reading, mind-wandering cured, &c. For Prospectus, Terms and Testimonials address

Prof. A. LOISETTE, 237 Fifth Avenue, N. Y

JE VIENS DE RECEVOIR

UNE GRANDE QUANTITÉ DE

Burdock Blood Bitters,
Warner's Safe Cure,
Paine's Celery Compound
Dr. Fowler's Ext. Wild Strawberry,
Freeman's Worm Powders,
Seigel's Syrup,
Seigel's Pills, Castoria, &c.

EN VENTE CHEZ

W. B. DEACON, Droguiste.

Shédiac, 8 août 1889.

POUR NOEL

ET LE

Jour de l'An !

On trouvera à mon magasin pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An des

Groceries

de toutes sortes, Thé, Café, Biscuits, Viandes et fruits en conserve, Tabac, etc ;

Confiseries

de toute sorte et de tout prix, importées expressément pour les Fêtes ;

Oranges ; Citrons ; Raisins !

En un mot tout ce qu'il faut pour agrémenter les jours de fête dans nos familles !

Huitres !

J'ai aussi ouvert un salon d'huitres où on peut se procurer d'excellentes huitres sur la coquille ou en soupe.

Venez sans délai faire vos emplettes chez

A. J. Cormier Shédiac.

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, l'Ontario.

Depot au gouvernement federal $100,000

Année	Revenu	Actifs	Assurance en force
1870.....	$ 9,698 89	$ 6,216 00	$ 521,650 00
1822.....	16,304 49	12,246 00	675,250 00
1874.....	80,218 66	33,721 00	856,500 00
1876.....	38,794 30	81,105 00	1,634,156 00
1878.....	58,163 63	142,619 00	1,885,311 00
1880.....	82,326 35	227,424 00	3,051,885 00
1882.....	163,370 23	427,429 00	5,419,470 00
1884.....	250,939 68	652,661 00	7,716,901 00
1886.....	313,000 00	909,489 73	9,603,543 00
1888.....	393,075 04	1,313,855 23	12,041,914 00

Ed. Girouard, Agent.
Boite 118, Moncton, N. B.